

Nos Ancêtres Et Nous

ISSN 0184 – 1998

REVUE DES CERCLES GÉNÉALOGIQUES DE BOURGOGNE

N° 162 – AVRIL – MAI – JUIN 2019 – 15 €

Dans ce numéro

Il était une fois le système métrique

Fête du 14 juillet 1798 au Creusot

Histoire de la Communauté des Jault

Réparations du clocher de Gourdon (71)

Pierre Ferrier, secrétaire de mairie du Creusot
au début du 20^e siècle

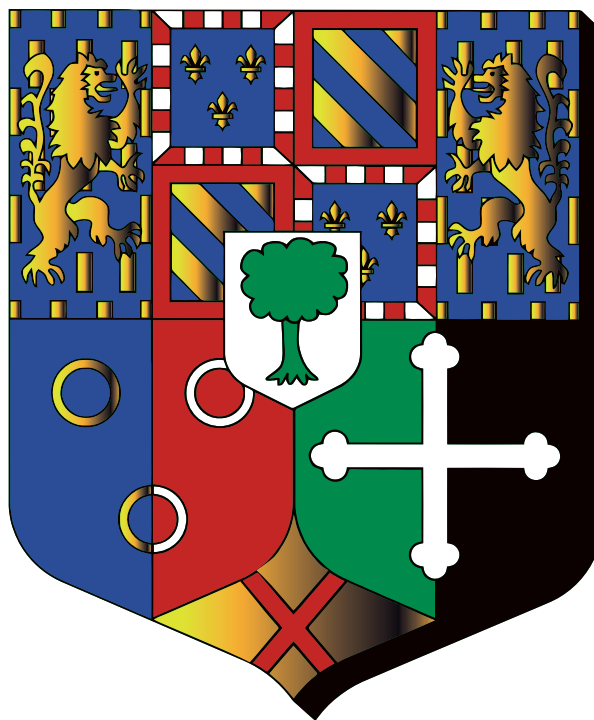
Un mariage sous dispense d'alliance
du Président de la République

Prêtres jureurs et réfractaires à Frôlois (Côte-d'Or)

Les tombes remarquables. Auguste Lhenry.

La famille Ailleboust à Autun (suite et fin)

Informations généalogiques



UNION GÉNÉALOGIQUE DE BOURGOGNE

CERCLES, CORRESPONDANTS LOCAUX ET ANTENNES UNION GÉNÉALOGIQUE DE BOURGOGNE



Président : **Patrick NOTEL**
patrick.notel@wanadoo.fr
Secrétaire : **Daniel FUANT**
daniel.fuant@wanadoo.fr
Trésorier : **Yvan CLAUDE**
2F, avenue de l'Ouche 21000 Dijon

GERCO

GÉNÉALOGIE ENTRAIDE RECHERCHE EN CÔTE D'OR

Président : **Pierre THIERRY**
66, rue du Moulin de la Pointe 75013 Paris - Tél. 09.50.47.67.26
Présidente d'Honneur : **Jacqueline BRAILLON**
63, rue des Tricots 92140 Clamart
Trésorier et responsable des ventes : **Jean-Claude FORTMANN**
178, rue du Lion 27210 Beuzeville - Tél. 02.77.18.16.55
Responsable des relevés : **Claude VERDIER**
120 bis, av. du Général Leclerc 75014 Paris - Tél. 01.45.39.48.67
SIÈGE : gerco.genea21@yahoo.fr - www.gerco.asso.fr

CGCO

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE LA CÔTE D'OR

Président : **Yvon CLAUDE**
2F, avenue de l'Ouche 21000 Dijon - Tél. 03.80.41.06.59
Secrétaire général : **Daniel FUANT**
5, rue Paul Verlaine 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Trésorier : **Gérald GILQUIN**
2, rue des Moulins 21000 Dijon
SIÈGE : 2, rue des Corroyeurs, Boîte A8 21000 Dijon
cgcotedor@wanadoo.fr - www.cgco.org

CGSL

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Président : **Claude VAUTHIER**
Secrétaire : **Bernard PLATRET**
Trésorière : **Marie-Claude VAUTHIER**
SIÈGE : 78, rue des Épinoches 71000 Mâcon
Tél. 03.85.38.95.51 - contact@cgsi.fr - www.cgsi.fr
Permanences lundi de 14 h. à 17 h. et jeudi de 14 h. à 17 h.
ANTENNES : BRIONNAIS D'HIER • CEUX DU MÂCONNAIS
CHALON-SUR-SAÔNE (CGCS) • CHAROLLES • LES AMIS DE
SAINT-EUSÈBE-SUR-SEILLE • LE CREUSOT • MONTCEAU-LES-
MINES (GHBM) • TRAMAYES

SGY

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DE L'YONNE

Président : **Pierre LE CLERCQ**
28, av. du 4^e Régiment d'Infanterie 89000 Auxerre
esgeaihygrecq@gmail.com
Secrétaire générale : **Dominique BAILLOT**
22, rue du 14 Juillet 89000 Auxerre
Trésorier : **Jean-Robert BLOT**
L'Abbaye 89700 Saint-Martin-sur-Armançon
SIÈGE : 27/4, place Corot 89000 Auxerre - www.sgyonne.org

Nos Ancêtres Et Nous

Revue trimestrielle fondée en 1979 et publiée par les sociétés généalogiques de l'ancienne Généralité de Bourgogne. Diffusion nationale et outre-mer.

Maquette de couverture : J. MONTCHARMONT - Blason U.G.B : Pierre-Henri CHAIX

Directeur de la publication : Claude VAUTHIER

Rédaction : Monique ARMILLES, Michèle BADIA, Martine CAMENEN, Françoise LABONDE, Patrick NOTEL, Philippe REMANDET.

RÉDACTIONS RÉGIONALES : Faire-part - Communiqués - Abonnements, Cotisations :

Côte-d'Or - GERCO : Courrier et siège : 66, rue du Moulin de la Pointe 75013 Paris

Côte-d'Or - CGCO : Siège : Centre Municipal des Associations 2, rue des Corroyeurs, Boîte A8 21000 Dijon

Saône-et-Loire - CGSL : Courrier et divers : CGSL, 78, rue des Épinoches 71000 Mâcon - Tél. 03.85.38.95.51 (répondeur) - contact@cgsi.fr

Yonne - SGY : Siège : 27/4, place Corot 89000 Auxerre

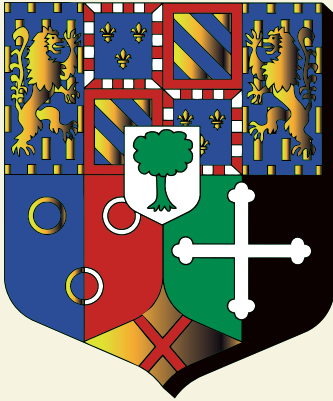
ADMINISTRATION GÉNÉRALE : PAIEMENTS, RÉCLAMATIONS, ABONNEMENTS INDÉPENDANTS, VENTE DE RÉÉDITIONS, LIBRAIRIES
CGSL, 78, rue des Épinoches 71000 Mâcon

ABONNEMENTS COTISATIONS : CONTACTER DIRECTEMENT LE CERCLE QUI VOUS INTÉRESSE PAR SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Chèque à libeller et à adresser au nom et à l'adresse du cercle choisi : GERCO, CGCO, CGSL ou SGY.

Les articles publiés dans cette revue restent sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Reproduction non autorisée, sauf accord préalable des auteurs.
Impression : S'Print Imprimeur, 1 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON - Commission paritaire n° 1020G83779 - Dépôt légal avril, mai, juin 2019

Nos Ancêtres Et Nous

ISSN 0184 – 1998 – REVUE DES CERCLES GÉNÉALOGIQUES DE BOURGOGNE N° 162 – AVRIL – MAI – JUIN 2019 – 15 €



SOMMAIRE

Il était une fois le système métrique	2
Fête du 14 juillet 1798 au Creusot	6
Histoire de la Communauté des Jault	9
Réparations du clocher de Gourdon (71)	11
Pierre Ferrier, secrétaire de mairie du Creusot au début du 20 ^e siècle	14
Un mariage sous dispense d'alliance du Président de la République . . .	22
Prêtres jureurs et réfractaires à Frôlois (Côte-d'Or)	26
Les tombes remarquables. Auguste Lhenry	29
La famille Ailleboust à Autun (suite et fin)	31
Informations généalogiques . .	48

ÉDITO

Courage, rien n'est perdu.

Les responsables d'Associations de Généalogie se plaignent, à juste titre. **Nos Associations ont moins d'adhérents**; nous ne trouvons pas de bénévoles pour animer nos associations et nos activités. Les généalogistes sont devenus des consommateurs, qui en plus veulent consommer gratuitement. Les sites commerciaux nous font concurrence, exploitent nos données en attendant de pouvoir se passer de nous. Nos forums sont modérément fréquentés et souvent essentiellement par les exposants eux-mêmes.

Et paradoxalement, la Généalogie intéresse de plus en plus de gens, à la recherche de leurs racines, dans un monde qui bouge de plus en plus vite. Elle donne lieu à des émissions télévisées, des vedettes font de la publicité pour des sites commerciaux.

Que faire? Bougeons aussi, mais à notre manière, tranquillement, en s'appuyant sur notre passé.

Tout d'abord, n'oublions pas ce qui a été à la base de la création de nos Associations et constitue notre capital, les relevés de l'état-civil et nos bases de données. Il reste encore beaucoup à faire. Prolongeons-les par des opérations de relevés qui mobilisent un bon nombre d'adhérents pendant une période limitée : guerres, recensements, registres matricules. D'une manière générale, sont intéressants les relevés qui permettent de lister toute une population d'une zone géographique à une période donnée à l'instar de la Côte-d'Or qui a mis en ligne, dans l'« espace adhérent », la liste alphabétique de tous les morts de 14/18 du département, celle de tous les habitants du 21 en 1911, et actuellement en cours, toutes les fiches matricules en collaboration avec les Archives départementales dans le cadre de l'indexation collaborative. **Développons nos sites internet et autres nouveaux supports et faisons vivre notre Revue NAEN.**

Surtout, cultivons ce qui fait notre différence, le contact humain, pour notre propre plaisir et celui de nos interlocuteurs.

Faisons vivre nos permanences locales. Tout adhérent peut créer, animer une permanence. **Proposons des formations**, des réunions autour d'un thème. **Participons à des Forums**, même éloignés de la généalogie : Séniors, Collectionneurs, Festivités locales. **Organisons des Forums, des réunions**, même à petite échelle, plus faciles à organiser que les grandes manifestations régionales ou nationales. **Rapprochons-nous des Associations d'Histoire locale**; nos préoccupations se rejoignent. Pensons à ceux qui ne cherchent pas à remonter 12 générations, mais seront très heureux de remonter un siècle, de trouver des cousins dont ils n'ont pas entendu parler et d'organiser une "cousinade".

Il n'existe pas d'un côté les producteurs et d'un autre les consommateurs, mais des amateurs qui sont prêts à partager. Il nous appartient de leur donner l'envie de nous rejoindre et leur faire découvrir les bienfaits des recherches et du travail en commun.

Amis généalogistes, les Associations ont besoin de vous et vous offrent un vaste champ de domaines où exprimer vos talents et où rencontrer les autres.

Vive la Généalogie et ses Associations : CGCO, CGSL, GERCO, SGY.

Yvon Claude
Président du CGCO

Il était une fois le système métrique

par Josette GOMEZ – CGCO –

C'était il y a plus de deux cents ans, le 25 fructidor an II, c'est-à-dire le 11 septembre 1794. La Terreur venait de se terminer. À la Convention, un Côte-d'Orien monte à la tribune. Officier du Corps Royal du génie, Claude Antoine Prieur¹ est aussi membre de l'Académie des Sciences. Alors que tous discutaient dans un brouhaha indescriptible, on se tait et on écoute.



Claude Antoine PRIEUR

Après avoir guillotiné Lavoisier, la République se rend compte qu'elle a besoin de savants, alors on écoute.

Prieur présente un projet de loi destiné à uniformiser les Poids et Mesures en France. Le décret du 18 germinal an III (7 avril 1795) institue le système métrique décimal et supprime et inter-

dit toute autre unité de mesure. Il sera confirmé par la loi du 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799)².

Avant c'était l'incohérence, le fouillis et l'arbitraire féodal. Quand on vous demandait : « Orléans c'est encore loin ? » et que l'on vous répondait : c'est à huit lieues, vous n'étiez pas plus avancé, car la lieue variait d'un clocher à l'autre et cela voulait dire avoir encore un bout de chemin à faire.

Le pied parisien, dit aussi le pied du roi, était plus long que celui de province

Dans les foires et les marchés on se faisait voler, la toise non plus n'était pas fiable, la toise de Paris n'était pas la même que celle de Toulouse ou de Bordeaux, et celle du menuisier ou du maçon n'était pas non plus la même. Quant à la coudée, elle correspondait à un pied et demi. Un vrai casse-tête. L'aune et la toise n'étaient pas convertibles. La capacité du boisseau variait de

1. Claude Antoine Prieur-Duvernois, dit Prieur de la Côte-d'Or (Auxonne, 1763 – Dijon, 1832)

Officier du génie militaire, formé à l'École royale du génie de Mézières, il s'est fait connaître par d'importants travaux scientifiques avant la Révolution française. Élu à l'Assemblée législative en septembre 1791, réélu député à la Convention nationale par le département de la Côte-d'Or en 1792, il devient membre du Comité de Salut public le 4 août 1793.

Il a contribué à la fondation de l'École Polytechnique, du Conservatoire national des arts et métiers et du Bureau des longitudes. Il fit adopter l'unification du système métrique et l'usage du calcul décimal. Pendant le Directoire (1795-1799), il est élu au Conseil des cinq cents (l'une des deux assemblées législatives du Directoire, avec le Conseil des Anciens). Il abandonne la politique au moment du Consulat. Il fonde à Dijon une manufacture de papiers peints et est fait comte d'Empire en 1808.

Pour plus de détails : Bouchard, Georges, *Un organisateur de la victoire : Prieur de la Côte d'Or, membre du Comité du Salut public*, Paris, Clavreuil, 1946 (ouvrage cité sur le site de la Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'École Polytechnique : <http://www.sabix.org/bulletin/b23/prieur.html>)

Biographie extraite du *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889* (Adolphe Robert et Gaston Cougny) : [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/12928](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/12928)

2. Le décret du 18 germinal an III (7 avril 1795) institue le système métrique décimal et supprime et interdit toute autre unité de mesure. Il sera confirmé par la loi du 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799).

15 à 20 litres selon les villages.

Le foisonnement, la confusion des livres, des aunes, pesaient depuis très longtemps sur les Français.

Les premiers réformateurs ne furent pas des sans-culottes mais des prêtres éclairés. Dès 1670, c'est l'abbé Mouton qui propose à Lyon la première mesure universelle de l'histoire, la Virga, égale à la millionième partie d'un arc d'une minute, pris sur la circonférence terrestre, mais il se trompe dans ses calculs.

En 1671, l'abbé Picard préfère utiliser la longueur d'un pendule simple battant la seconde. Le tiers de cette longueur sera le pied universel, que le savant italien Burattini appellera *metro cattolico*.

C'est donc Burattini qui invente le mot **mètre**, du grec *metron* (mesure). Mais le mètre, le nôtre, sera révolutionnaire.

Les Français de 89 sont exaspérés par l'anarchie qui règne sur les Poids et Mesures et ils le disent dans les cahiers de doléances. Tous se plaignent des fraudes engendrées par l'absurdité du système, les commerçants et les consommateurs, mais surtout les paysans. C'est pour eux un désordre au profit des nobles et davantage encore pour ceux soumis aux droits seigneuriaux. Ils réclament l'uniformisation parce qu'ils y voient une garantie d'équité. Ils veulent que le boisseau de blé qu'ils doivent chaque année au seigneur soit contrôlé sur un étalon indépendant.

En 1789, l'Académie des Sciences, dont Condorcet est le secrétaire perpétuel, ne peut pas rester insensible à cet appel de l'opinion. Elle charge une commission, composée des plus grands, dont Laplace et Lavoisier, de présenter un plan. Les savants de l'époque hésitent longtemps entre deux méthodes, celle de l'abbé Mouton ou celle de l'abbé Picard, et c'est l'arc terrestre qui l'emporte.

En cette fin d'année 1790, l'Angleterre et les États-Unis, d'abord favorables à l'unité pendule, se rallient à l'arc terrestre, et l'Académie suit. Elle est aussi entraînée par le courant naturaliste qui baigne cette fin de XVIII^e siècle.

La préférence de l'arc terrestre obéit aux préceptes de Rousseau qui prône la vérité de la nature contre l'artifice des arts et des sciences.

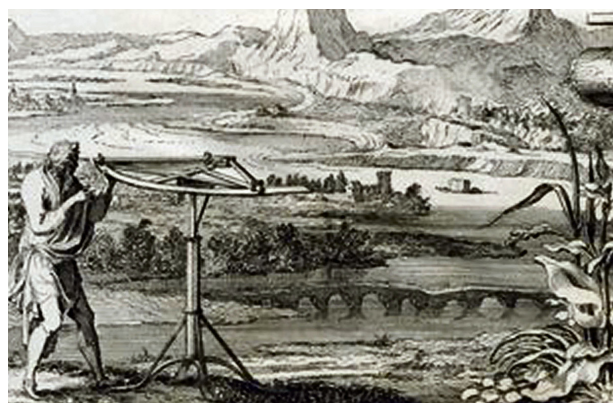


Pierre MÉCHAIN

On choisit donc comme unité de mesure la dix millionième partie du quart du méridien terrestre (le méridien de Paris, gallocentrisme oblige, ce qui irrite l'étranger). La longueur du méridien sera déterminée à partir d'un arc de 9 degrés et demi allant de Dunkerque à Barcelone – de préférence à Perpignan, de manière à rendre le sujet plus international et calmer les susceptibilités.

Reste à aller sur le terrain mesurer tout cela. On choisit la méthode de la triangulation, qui permet de mesurer les distances à vol d'oiseau sans tenir compte des obstacles. On charge de cette mission deux astronomes, Pierre Méchain et Jean-Baptiste Delambre, qui partent de la cour des Tuileries : Delambre pour Dunkerque et Méchain pour Barcelone. Ils ne se doutent pas de ce qui les attend.

Dans l'Essonne, Méchain est pris pour un espion et manque de se faire tuer. Il est gravement blessé dans une ferme par une noria emballée. Sa situation devient intenable lorsque l'Espagne entre en guerre contre la France. Son adjoint est



enlevé et lui-même est bloqué à Barcelone; il réussira à s'embarquer pour Gênes où il restera jusqu'en 1795.

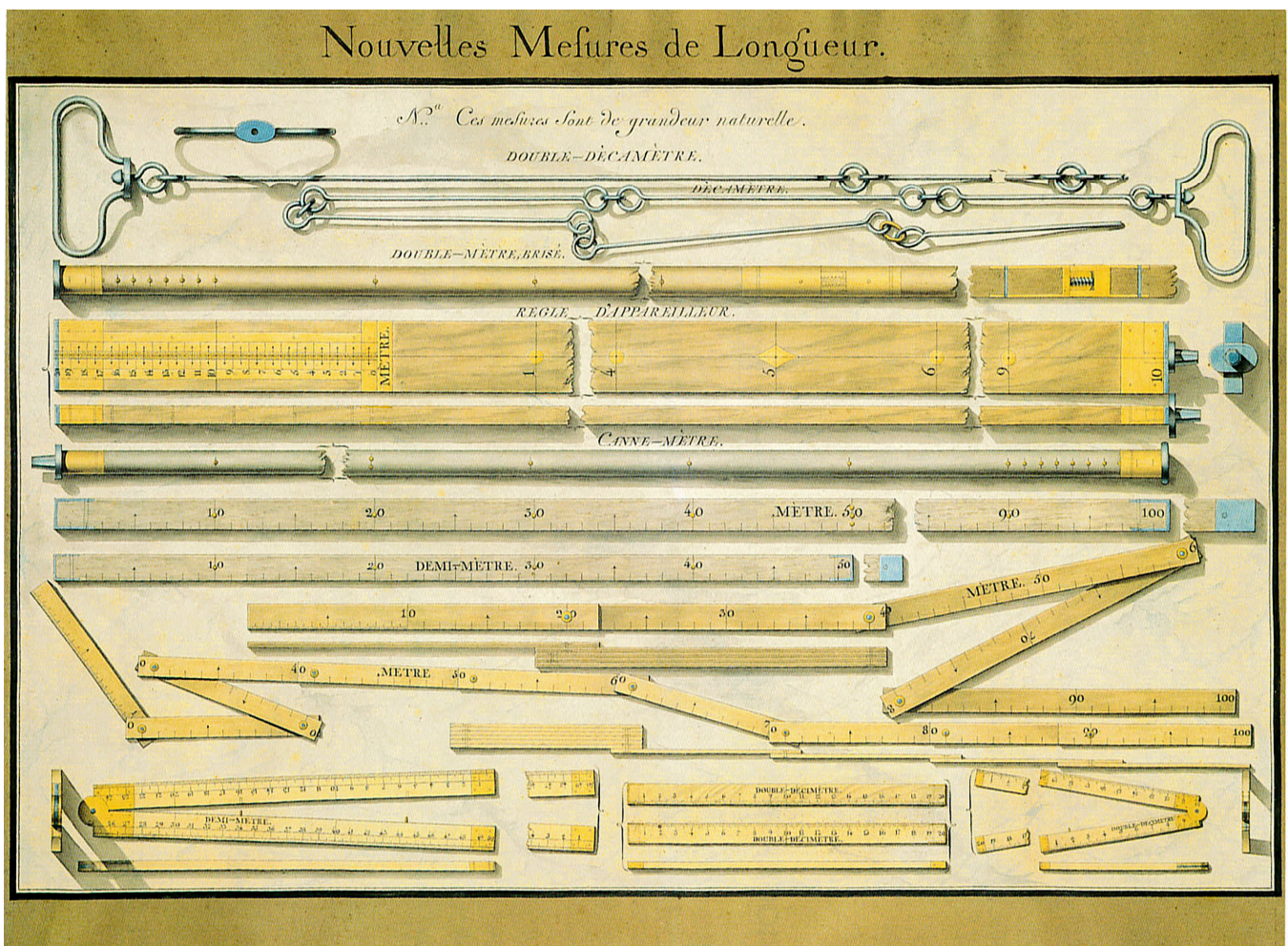
Le voyage de Delambre est tout aussi mouvementé. À Lagny les patriotes le prennent pour un aristocrate et il frôle la guillotine. Ami de Lavoisier, il devient suspect pendant la Terreur. Il se réfugie à Arpajon et ne réapparaît qu'après le 9 Thermidor. Tous les deux ont quand même accompli leur mission.

Le vieille France résistera longtemps à toutes ces nouveautés. Ce n'est qu'en 1837 que le mètre sera définitivement adopté sur la proposition de Nicolas Martin³, député de Douai.

Ce fut un des fleurons de la Révolution.



Jean-Baptiste DELAMBRE



“Nouvelles mesures de Longueur. Tableau annexé aux instructions de 1801”. Gravure extraite du catalogue d'exposition du Musée des arts et métiers, *Les Arts et métiers en révolution : l'aventure du mètre* (4 avril - 30 octobre 1989).

2. **Nicolas Martin**, nommé le 19 septembre 1836 ministre des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce, s'occupa des premières concessions du chemin de fer, présenta des projets de loi pour l'achèvement de routes royales, de ports maritimes, de canaux et pour l'amélioration de diverses rivières navigables. Il déposa entre autres le projet de loi sur l'application exclusive du système métrique.

À Dunkerque, un petit monument, une colonne carrée (déjà en ruine en 1850 mais restaurée et déplacée à plusieurs reprises) commémore le passage des savants.

Il est depuis 1997 érigé au fort de Petite-Synthe.

Une plaque y porte l'inscription suivante :

*Sous le règne de Louis XVIII
Protecteur des sciences
F.-D. Arago, J.-B. Biot, astronomes français
W. Madge, T. Colby, G. Thomas, savant anglais
ayant fait en septembre MDCCCXVIII
des observations combinées
afin de lier des opérations géodésiques
exécutées par les deux nations
pour mesurer
l'arc du méridien terrestre
compris entre
Formentera, la plus méridionale des Pityuses
et
Unst, la plus septentrionale des Shetland,

La ville de Dunkerque,
témoin de leurs travaux
a voulu par cette inscription
en perpétuer le souvenir.*

Voir : *Bulletin de l'union Faulconnier*, 1911, tome XIV fascicule 1



Ici, il est placé boulevard Jeanne d'Arc à l'angle de la rue Dampierre à Dunkerque.
Journal "Ici Dunkerque"



Le monument ici au fort de Petite-Synthe - <http://photos1.blogger.com>

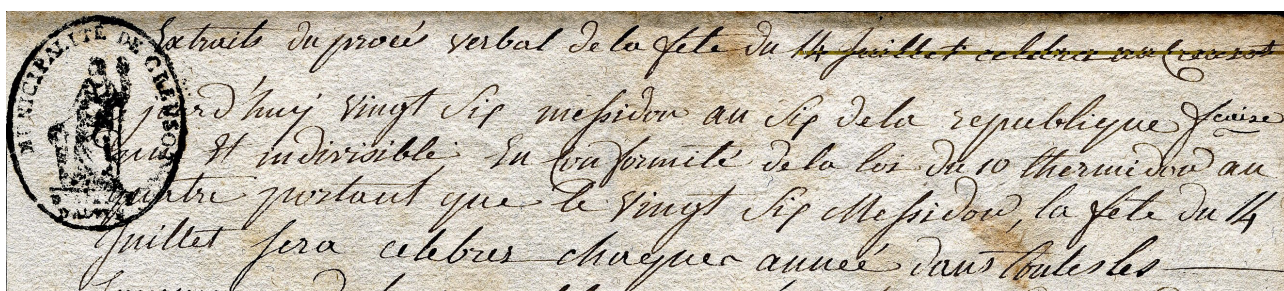


Des MÈTRES ÉTALONS ont été installés à Paris, dans les quartiers fréquentés, pour permettre à la population de s'habituer à cette nouvelle unité de mesure. Ils furent distribués et posés dans les années 1796 et 1797.

Deux sur les seize mètres étalons sont encore visibles dans le 1^{er} et le 6^e arrondissement de Paris.

Fête du 14 juillet 1798 au Creusot

par Patrick NOTEL – CGSL –



En-tête de l'acte - Archives communales de Montcenis (71)

Nous devons à Monsieur Thierry Buisson, maire de Montcenis, que nous remercions, la communication de ce document qui figure dans les archives de sa commune.

Ce témoignage assez succinct ne nous permet pas de découvrir l'organisation pratique de cette cérémonie ni les lieux où elle se déroula. Il y eut un autel de la liberté. André Laffly, dans son ouvrage *Le pays du Creusot au temps de la Révolution, Le Creusot, 2012*, précise l'existence d'un autel de la Patrie au Creusot, en application du décret du 6 juillet 1792. Il le localise dans le quartier des Alouettes, à proximité du grand chemin conduisant de la Charbonnière au Breuil, pas très loin de la maison Bozut (*illustration page 8*).

Tel qu'il est néanmoins, c'est un très rare témoignage de la vie au Creusot à cette époque. À ce titre, il nous a semblé justifié de vous le proposer. Afin d'effacer le souvenir des pratiques passées, les tenants de l'ordre nouveau proposèrent de nouvelles fêtes à nos ancêtres. Ces fêtes devaient rassembler toute la population et ne pas y être vu était un signe fort suspect qui, à cette époque, pouvait coûter la vie. La prudence, à défaut de conviction, imposait donc d'y participer.

Le 2 thermidor an VI par exemple, l'administration municipale d'Autun ordonna des poursuites contre plusieurs particuliers « qui s'étaient permis de travailler au dehors, à de gros ouvrages, le jour

de la fête du 26 messidor, rappelant le 14 juillet ». On comprend mieux dès lors la prudence des quatre Autunois présents au Creusot, qui souhaitent absolument faire attester leur participation et le faire savoir dans leur commune. Ces quatre hommes étaient des notables plus ou moins engagés politiquement. Sans doute ont-ils pensé que leur absence pourrait être désavantageusement perçue.

Pour chacun des personnages cités, quelques données généalogiques et biographiques sont fournies afin de permettre à d'éventuels descendants ou collatéraux de les rattacher à leurs arbres.



Cachet de cire de la municipalité du Creusot apparaissant sur le document intitulé *Fonderie nationale, dénombrement des ouvriers employés à la fonderie, 26 Germinal An II de la République (15 avril 1794)*.
Collection Ville d'Autun, service des Archives.
© Écomusée de la Communauté urbaine Creusot Montceau, reproduction D. Busseuil.

Procès-verbal de la fête du 14 juillet célébrée au Creusot

L'orthographe du document original a été respectée. Pour une meilleure compréhension du texte, la ponctuation a été modifiée afin de créer des phrases assurant une plus grande lisibilité. Des majuscules ont été ajoutées aux noms propres et à chaque début de phrase.

Ce jour d'huy vingt-six messidor an six de la république ^{fçaise} une et indivisible¹, en conformité de la loi du 10 thermidor an quatre portant que le vingt-six messidor, la fête du 14 juillet sera célébrer chaque année dans toutes les communes de la république ; l'agent² et l'adjoint de la commune du Creusot³ on fait annoncer le 25 à leurs concitoyens que cette fetes se celebrera le 26 messidor auprès de l'autel de la patrie, ou la garde nationale et son artillerie s'assemblera en armes sur les dix heures du matin. A dix heure précise la garde nationale et les artilleur sont party de la maison commune précédée de l'agent et l'adjoint l'inspecteur des canon des fonderies du Creusot⁴. Lon cest rendu auprès l'autel de la patrie ou la garde nationales cest rangé au pourtout. Un bruit d'artillerie cest fait entendre dans les airs, et annonce l'entrée de cette fetes ; qui s'est ouverte par l'himne chérie allons enfants de la patrie. L'agent demande le silance pour faire lecture de son discours. A l'instant cest approchée de l'autel de la patrie les citoyens Marc Joubert⁵, Pierre Maurice Lamare⁶, Jean Fçois Bordenet⁷ Jean Baptiste Barbe⁸, tout quatre agents forestiers en la cidevant maitrise d'Autun et dépendance qui ont demendés de leurs permettre de concourir avec nous a cette fetes vu que leurs occupation ne leur permettés pas de ce trouver a Autun. Ils ont été reçu parmit nous avec l'enthousiasme qui caracterise les bons citoyens ; nous invitant d'en faire mention dans notre procès verbal et d'en envoyer extrait a l'administration d'Autun. L'agent a prononcé son discours. Il est precedé par le champ patriotiques **Veillons au Salut de l'Empire**⁹. Plusieurs discours ce sont succedée et des chansons républicaines. Après quoi le canon cest fait entendre et a annoncé que la fetes alloient ce terminer par les jeux les danse et les chanson.

De quoi nous avons dressé le present procé verbal le jour mois et an cy dessus.

Signature de Jacquemin adjoint et Delaye, agent municipal

1. 14 juillet 1798
2. Jean Richard DELAYE, chirurgien, officier de santé et agent de la commune du Creusot. Il naît vers 1757 à Montréal-la-Cluse (01), fils de Jean François DELAYE, brigadier de maréchaussée et de Marie Thérèse BERTRAND et épouse le 25/01/1785 à Montréal-la-Cluse (01), Odette Suzanne SONTONAX, née le 08/11/1768 à Pouilly-en-Auxois (21), fille de Antoine Joseph SONTONAX, marchand, et de Jeanne VEUVRAND. Il décède au Creusot le 30/11/1806 et son épouse au même endroit le 27/02/1802.
3. Claude JACQUEMIN, fils de Etienne JACQUEMIN, manouvrier à Chalon-sur-Saône et Catherine PATOUILLET, aubergiste et boulanger au Creusot puis postillon à la Poste de Saint-Léger-sur-Dheune, épouse à Couches (71) le 23/06/1783, Jeanne Michelot, née le 16/12/1759 à Saint-Pierre-de-Varennes (71), fille de Pierre MICHELOT, vigneron à Saint-Pierre-de-Varennes (71) et de Huguette CORNU, décédée le 14/01/1805 à Montcenis (71). Il décède le 07/10/1808 à Couches (71).
4. Jean Jacques GONSAULT, chef de gobelet de Monsieur frère du Roi, maire et commandant de la Garde Nationale de Viroflay (78), inspecteur des canons de la fonderie du Creusot et pour finir gardien de l'hôtel maritime à Toulon. Né à Paris (75) vers 1743, fils de Claude GONSAULT, brigadier de la compagnie de maréchaussée de l'Isle de France et capitaine de cavalerie, et de Marie Jeanne de PONTON, il décède à Toulon (83) le 14/04/1808. Le 25/04/1780, il épouse à Versailles (78) Charlotte Joseph ROBERT, fille de Jean François ROBERT, garçon de la chambre de Madame Sophie de France, et de Françoise Caroline CHEREQUEFOSSE.
5. Marc JOUBERT, épouse Marie LAURIER à Autun (paroisse saint Lazare). Architecte de la ville, c'est lui qui conseille et obtient de conserver la croix et les chandeliers du maître-autel de Saint Lazare comme œuvres d'art. Également peintre, il est l'auteur des dessins gravés par Adam qui illustrent « l'Histoire de la ville d'Autun » de Rosny, publiée en 1802. Il est alors dit professeur de dessin. Le 21 messidor an VIII (10 juillet 1800) le conseil municipal d'Autun le charge de réaliser le plan des cérémonies de commémoration de la fête du 14 juillet et de la Concorde. 5 jours après, son plan est validé.
6. Pierre Maurice LAMARE, notaire, né le 03/03/1758 à Autun (71) et décédé à Étang-sur-Arroux (71) le 20/11/1813, fils de Michel Dorothé LAMARE et de Marie Dominique SACLIER, épouse à Étang-sur-Arroux (71) le 26/06/1796, Marie BOULICAULT, née à Saisy (71) le 25/01/1767, fille de Claude BOULICAULT et de Françoise DESATY.
7. Jean François BORDENET, procureur du roi au Présidial d'Autun, fils de Jacques BORDENET, et de Catherine DHUESME mariés à Saint-Bérain-sur-Dheune (71) le 03/02/1750, bourgeois d'Essertenne, épouse Denise PRÉBET, née en 1766 à Saint-Bonnet-en-Bresse (71), fille de Claude PRÉBET et de Françoise BONNIN, bourgeois de Saint-Bonnet le 13/09/1784 à Saint-Bonnet-en-Bresse (71). En 1793, il est cité parmi les officiers municipaux d'Autun. Il est parmi les fondateurs de la Société des amis de la Constitution d'Autun le 9 septembre 1790.
8. Jean Baptiste BARBE, né le 14/03/1766 à Cumières (52), fils de Georges BARBE, cultivateur propriétaire et de Marie Liesse GILLET de Cumières, décédé le 02/05/1843 à Autun (71). Il épouse le 21/06/1794 Pierrette GUYÉTAND née le 03/10/1769 à Autun, fille de Pierre Gilbert Rose GUYÉTAND, marchand d'Autun et de Françoise Andrée BONNEFOND. Lors de son mariage, il est instituteur au collège national d'Autun et, à son décès, inspecteur des Eaux et Forêts en retraite.
9. Les paroles de ce chant ont été écrites en 1791 par Adrien-Simon Boy, chirurgien-chef de l'armée du Rhin.

Veillons au Salut de l'Empire

(Chant patriotique)

- | | |
|--|---|
| <p>1 - Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos lois;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois !
Liberté ! (Bis) que tout mortel te rende hommage !
Tyrans, tremblez ! vous allez expier vos forfaits !
Plutôt la mort que l'esclavage !
C'est la devise des Français.</p> <p>2 - Du salut de notre patrie
Dépend celui de l'univers;
Si jamais elle est asservie,
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté ! (Bis) que tout mortel te rende hommage !
Tyrans, tremblez ! vous allez expier vos forfaits !
Plutôt la mort que l'esclavage !
C'est la devise des Français.</p> | <p>3 - Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras.
Du fond de l'Europe avilie,
Marchez avec nous aux combats.
Liberté ! (Bis) que ce nom sacré nous rallie.
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits !
Nous servons la même patrie :
Les hommes libres sont Français.</p> <p>4 - Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers;
Jurons une guerre mortelle
À tous les rois de l'univers.
Liberté ! (Bis) que ce nom sacré nous rallie !
Poursuivons les tyrans ; punissons leurs forfaits !
On ne voit plus qu'une patrie
Quand on a l'âme d'un Français.</p> |
|--|---|



Le Creusot : plan de la manufacture de cristaux et des proches environs. Vers 1793.

*Extrait d'un document (plan aquarellé en 8 parties) de la fin du 18^e siècle
représentant le site de la future commune du Creusot. En haut à droite, 3 puits de mine. À gauche, l'autel de la patrie.*

© Collection Écomusée de la Communauté urbaine Creusot Montceau, reproduction D. Busseuil.

Histoire de la Communauté des JAULT

par Claude VAUTHIER – CGSL –

Quelles ont été les raisons qui ont amené des paysans à se regrouper en communautés ? Pour cela il faut rechercher bien avant le Moyen Âge la condition juridique des hommes qui cultivaient la terre. La trace écrite de la plus ancienne remonte à 780, et concerne la communauté des Quittard-Pinon que l'on trouve dans le cartulaire de Sauxillanges (Puy-de-Dôme).



La ferme des Jault en 1980 : <http://lemorvandiaupat.free.fr/communautes.html>

Aujourd'hui nous nous intéresserons à **la Communauté des JAULT**.

Pourquoi cette communauté ? Tout d'abord du fait de l'amitié qui me lie avec Danièle Jault, à sa sœur Annie, filles de Roger Jault qui a relaté la vie de cette communauté et l'a située dans le Nivernais proche, autour de la commune de Saint-Bénin-des-Bois.

Contrairement à la date citée précédemment (780), on ne peut situer précisément la date

à laquelle cette communauté a été fondée, les archives ayant été détruites en 1847. Cependant, un historien, M. Dupin, les ayant consultées avant leur destruction, situe leur fondement vers 1140. Une entité d'au moins 4 siècles.

1) Quelles soient grandes ou petites, les communautés de cultivateurs sont toutes organisées de la même manière : le chef de la communauté (le père de la famille fondatrice ou, en cas de disparition, élu par les membres de la communauté)

qui s'occupait de la répartition des travaux, la maîtresse (élue ou choisie par les femmes) qui dirigeait tout ce qui concernait la maison et l'éducation des enfants, les parsonniers, (ayant part dans la propriété commune), les salariés, domestiques et ouvriers agricoles.

Bien que la démarche communautaire soit faite à la manière monastique, et en dépit de la croyance religieuse (la communauté des Jault vouait un culte à la Vierge), il s'agit de fondations de type familial laïque. La communauté des Jault a traversé trois révolutions qui ont profondément modifié l'état social. En s'appuyant sur des manuscrits existants, il faut distinguer deux périodes :

2) Celle où il s'agissait vraisemblablement d'une simple communauté familiale, appelée **«communauté de fait»** avant 1552

3) Celle à partir de laquelle cette communauté familiale a pris le nom de **communauté des Jault** le 3 juin 1552 : un "bail à cens et à rente" accordé par Pierre des Paillards seigneur de Giverdy, aux frères Charles et Guyot Le Jault pour eux et leurs communs parsonniers.

Aux temps féodaux, on le sait, les serfs ne pouvaient ni hériter, ni disposer de la terre qu'ils cultivaient, selon le principe de la "mainmorte", c'est-à-dire la récupération des biens et des meubles d'un paysan à sa mort, par son seigneur.

Pour échapper au servage de ces seigneurs et à leur tyrannie (en l'occurrence celle des Évêques de Nevers) la communauté des Jault a été créée, car en quelques contrées, les serfs obtinrent la faculté de se constituer en **"communauté de feu, de lieu, de pain et de sel"**.

C'est donc pour être des hommes libres que les habitants du hameau se sont réunis, partageant logis, nourriture, fruit de leur travail.

La communauté des Jault était caractérisée par son hospitalité et connue de tous. Ceux qui cheminaient régulièrement le long des voies anciennes s'arrêtaient chez les Jault, sûrs d'y trouver de quoi dormir, manger, se chauffer, se laver. Un coffre approvisionné de "chanteaux" (morceaux coupés à un grand pain) était mis à la disposition des enfants afin que ceux-ci puissent en

donner abondamment aux pauvres, mendiants et pèlerins. Une fois par semaine se déroulait la grande fête de la lessive. Tous venaient faire laver gracieusement leurs vêtements. À cette époque, il fallait être riche pour avoir deux "jeux" d'habits. La communauté des Jault ne voulant pas laisser ses hôtes tous nus, leur prêtait des vêtements propres le temps que les autres soient nettoyés et séchés.

Les dispositions relatives à l'indivision introduites dans le Code Civil achèveront de provoquer la disparition des dernières communautés.

La communauté des Quittard-Pinon citée en début d'article est dissoute en 1820; celle des Jault le 2 février 1847 par Claude Lejault, dit le Pée comte, dissoute à cause entre autres de l'individualisme, de la proximité des villes, de la rébellion des jeunes, rétifs à l'autorité patriarcale.

Claude Vauthier

Président du CGSL

Sources :

- Archives personnelles de la famille Jault
- *Les communautés familiales de paysans dans le centre de la France* par Jacques Bruron in Histoire et Sociétés, Annales de généalogie et d'héraldique, numéro 50, mars-avril 1994, pages 13 à 29
- *Les JAULT et les pêcheurs de Fort-Mardyck* d'Albert Maron, Paris 1896

Réparations du clocher de Gourdon (71)

par Françoise LABONDE – CGSL –

L'église de Gourdon est une merveille de l'art roman en Bourgogne. Elle est située au centre d'un petit village de Saône-et-Loire, au sommet d'une colline, proche du Mont Saint-Vincent. Datée du XII^e siècle, elle n'a été que très peu remaniée.

Selon bourgogneromane.com «le clocher fut mutilé à la Révolution et il s'est effondré en 1881. Il fut partiellement refait en 1889».

Néanmoins en 1748, bien avant cette mutilation, il fallut déjà réparer le clocher de Gourdon. Le marché passé chez M^e Febvre, notaire à Mont-Saint-Vincent, décrit avec précision le cahier des charges et les clauses du contrat.



L'église de Gourdon, près du Mont Saint-Vincent en Saône-et-Loire.

Marché et délivrance des réparations du clocher de Gourdon 26 mai 1748 - Notaire Febvre à Mont-St-Vincent

L'an mil sept cent quarante huict et le vingt sixiesme may apres midy au Mont St Vincent etude et pardevant le soubsigné notaire royal y reservé et residant et presents les temoins cy apres nommés, ont comparu en leurs personnes Sr Robert Fommerand me boulonger demeurant a Bagey en Bresse et Sr Jacques Fommerand me apotiquaire demeurant a la Clayette, lesquels de gres et volentes tant en leurs noms quen qualité de coheritiers de feu me Laurend Fommerand pretre et cure de Gourdon leur oncle que comme fondés de la procuration et pour et aux noms des autres coheritiers dudit feü me Laurend Fommerand; m'ont dit et declarer avoir fait publier en delivrance et au rabais pardevant moy ledit notaire les reparations qui sont a faire aud. clocher dudit Gourdon, et que Sr Pierre Delorme seraud maitre charpantier et entrepreneur demeurant au village de Dio cy present auroit... visittes et recogneu aussy bien que d'autres ouvriers les reparations qui sont a faire audit clocher, et qui consistent a enrocher la tour dudit clocher par dehors et au-dedans ou besoin sera avec de bonne chaux et de bons sables, et refaire les bosses qui sont du coté du cœur et celles qui sont dans la fasse qui regarde la neffe de l'église, plus la plus haute des voutes qui est au dessus de la cloche doit etre demolie et rebatie et enrochée par le devant de bons chaux et sables.

Plus a l'eguard de la plate forme qui sert de couverture dudit clocher elle sera toute relevée et reposée en pante pour donner lecoulement nescessaire aux eaux, cette plate forme sera posée en bon mortier de siment composé dun tier de chaux vive et de deux tiers de tuilles pilées.

Le parapet sur le tour du clocher sera aussy posé et rejoint en bon mortier de siment comme dessus aussy le cordon qui est au dessous du parapet. Le petit dome qui sert descalier a clocher sera rejointay par le dehors et par le dedans ou il sera nesessaire avec de bons mortier de siment, comme aussy la couv(erture) dudit dome qui est en pierre de taille, sera depose repose aussy avec de bons mortiers du siment comme dessus, et le tout remis en bon etat pour etre ledit ouvrage receut et visitté, pour la decharge tant des Sr heritiers Fommerand que de lentrepreneur. Et apres plusieurs mises faittes ledit Delorme sera(mot coupé) ayant fait la condition meilleure; lesd. Sr Fommerand auxd. noms et qualités mont requis de luy faire la delivrance tranche desd. reparations enoncés au devis cy dessus, pour le prix de sa mise qui est de la somme de huict cens livres douze boisseaux de bleds et six livres detrainnes, et par ledit Delorme Seraud fournis.. tous materiaux et voitures et le tout a ses frais pour les constructions et reparations, et prendra ledit Seraud des bois pour les



Carte postale ancienne d'une vue du village de Gourdon.

ceindre et chaffault desd. reparations dans les communautés des bois francs, lesquels bois resteront aud. Fommerand apres louvrage fait, et sur les requisitions desd. Sr Fommerand jay fait delivrance tranche aud. Sr Pierre Delorme Seraud cy present acceptant desd. reparations et constructions enonces cydessus et aux memes clauses et conditions cy dessus, et de rendre lesd. reparations faittes et parfaittes et sujettes a visitte a la fin du mois doctobre prochain et icelles receus et visittes audit temps a peine d'amende, moyennant que lesd. Sr Fommerand aud. noms et qualites sobligent tant pour eux que pour les autres coheritiers de payer laditte somme de huict cens livres aud. Seraud scavoir le tier a la St Jean Baptiste prochaine, l'autre tier a moitié ouvrage fait et l'autre tier apres louvrage fait et parfait, receu et visitte a la decharge desd. Sr Fommerand renoncant, et ont presentement payé les six livres detrainnes, et les douze boisseaux de bled se livreront en commancant l'ouvrage, et les frais de la presente delivrance seront payés par moitié entre lespartyes dont et de tout ce que dessus lesd. parties sont demeurent daccord, et contantes obligeant soumettant renoncant... et convenu que ledit Seraud demeurera guarrand des evenements debris et degats que lesd. construction et reparations pourroient occasionner tant sur la neffe de leglise aux cloches que ailleurs meme des ce jour, sous les memes soumissions et obligations que dessus, et le tout fait leu et passé en presence de George Morin marechal et de Antoine Tremeau marchand, tous les deux residants aud. Mont St Vincent tesmoins requis soussignés avec les dittes parties et moy ledit notaire.

Pierre Ferrier, secrétaire de mairie du Creusot au début du 20^e siècle

par Michèle BADIA – CGSL –

Pierre Rémy Ferrier, bien que né à Saverne le 6 septembre 1872, est d'origine bressane par son père. Ses parents se sont mariés à Paris (où ils travaillaient comme valet et femme de chambre) en septembre 1871 ; ils sont partis à Saverne, ville natale de M^{me} Ferrier, sans doute pour fuir la capitale après les événements récents (guerre franco-prussienne et siège de Paris ; Commune de Paris). Pierre Ferrier naît donc en Alsace annexée¹, et son père doit opter (pour lui) pour la nationalité française le 25 septembre 1872².

Pierre Ferrier vit à Saverne jusqu'en 1881. On le retrouve en Saône-et-Loire au moment de son service militaire, qu'il effectue au 56^e régiment d'infanterie de Chalon-sur-Saône du 16 novembre 1893 au 28 février 1895 ; il est alors envoyé en congé en attendant son passage dans la réserve de l'armée active (il bénéficie des dispositions de l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889, comme « fils aîné de veuve », son père étant décédé le 31 janvier 1895).

Employé de bureau, il travaille à la Trésorerie générale et à l'Économat des Hospices de Mâcon avant d'être nommé, le 30 mars 1895, employé de l'état-civil à la Ville de Mâcon. Devenu secrétaire en chef de la mairie de Mâcon le 28 mai 1900, il y travaille jusqu'en 1908 (sans doute septembre) ; on le retrouve ensuite secrétaire chef de la mairie du Creusot à partir du 29 septembre 1911 ; il y



Pierre Ferrier, photographié en compagnie de son épouse et de deux de ses enfants. Années 1920-1930. Collection particulière.

exerce pendant 7 ans, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Il démissionne fin 1919 et part pour Audun-le-Tiche (Meurthe-et-Moselle), où il devient secrétaire de la Direction de la Société minière des Terres Rouges (société créée le 6 décembre 1919 par fusion de la Société des

-
1. L'Alsace-Lorraine est le territoire cédé par la France à l'Empire allemand en application du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871 après la défaite française. Ce traité ampute la France de ce qui correspond actuellement aux départements français du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.
 2. En exécution du traité de paix de Francfort du 10 mai 1871, les Alsaciens et Mosellans ont eu la possibilité d'opter définitivement pour la Nationalité Française, avant la date du 30 Septembre 1872, avec pour les « optants » un départ de leur région Alsace ou Moselle vers le reste de la France, l'Algérie, le continent américain, et jusqu'au 1er octobre 1873 pour ceux qui résidaient hors d'Europe. Environ 130.000 Alsaciens et Mosellans l'ont fait, mais en réalité environ 50.000 ont réellement quitté leurs foyers et leur pays, et moins de 3.000 ont opté pour la nationalité allemande. Ceux qui n'ont pas opté dans les délais fixés par la loi ont été « déchus » de la nationalité française et sont devenus, conformément aux dispositions de cette convention, « de nationalité allemande ». (Voir : <http://www.geneafrance.org/rubrique.php?page=optants>)



Le Creusot : hôtel de ville. Carte postale, début 20^e siècle.
Collection Écomusée de la Communauté urbaine Creusot Montceau, reproduction D. Busseuil.

Hauts-Fourneaux et Mines d'Audun-le-Tiche avec l'entreprise luxembourgeoise ARBED, Acières Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, et dans laquelle les Établissements Schneider et C^{ie} possèdent 25 % des actions³).

Il y exerce jusqu'à sa retraite, au début des années 1930. Il part alors pour Saverne, où il reste jusqu'en 1940. Il est très patriote, très « pro-français », et très actif dans des associations d'anciens combattants. L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne⁴ lui fait craindre des représailles. Il quitte

alors Saverne pour Nancy, où il termine sa vie. Il meurt le 27 avril 1945.

C'est un homme cultivé, qui a été membre associé de l'Académie de Mâcon de 1916 à 1935. Sa candidature a été présentée à la séance du 4 mai 1916 par Léonce Lex, vice-président de l'Académie, et Gilbert Lafay, et « spécialement appuyée » par M. Armand Duréault, secrétaire perpétuel; elle a été acceptée à la séance du 6 juillet 1916.

Marié à Allerey (71) le 5 mai 1897 avec Louise Mottard (25 juillet 1872, Allerey - 11 avril 1963, Aix-les-Bains), il a eu 3 enfants : une fille, Yvonne Marie Anna Philomène, née à Mâcon le 10 août 1899, décédée le 17 avril 1993 à Montferrand-le-Château (25), où elle était religieuse (entrée chez les Dominicaines du domaine de Béthanie le 22 juillet 1945, elle avait prononcé ses vœux perpétuels le 25 mars 1961 et portait le nom de Sœur Jean du Sacré-Cœur)); et deux fils : Albert (Albert Pierre Philibert, né à Mâcon le 2 juin 1901, marié à Allerey le 11 février 1926, et décédé à Aix-les-Bains le 16 octobre 1976) et Marc (né à Mâcon le 15 mai 1903, marié à Nancy le 23 septembre 1929, décédé à Aix-les-Bains le 25 janvier 1972).

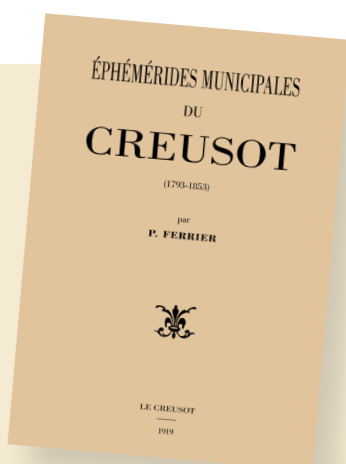
La fille cadette d'Albert, Marie-Anne, vit toujours à Nancy; la fille de Marc, Annick, vit dans l'Aveyron.

Pierre Ferrier et sa petite-fille Marie Anne.
Fin des années 1930. Collection particulière.



3. Voir : <https://irhis-recherche.univ-lille3.fr/dossierPDF/EMERENO-Textes/Barthel.pdf>

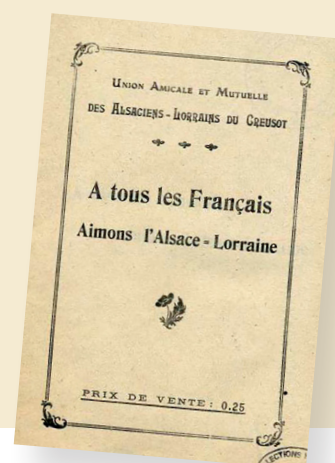
4. L'armistice signé par la France le 22 juin 1940 prévoyait l'occupation du nord de la France par les armées du Troisième Reich. Le régime nazi saisit cette occasion pour s'emparer de l'Alsace et de la Moselle, et ce malgré l'intangibilité des frontières de la France spécifiée dans les conditions de l'armistice. L'Allemagne expulse donc les citoyens français qui démontrent de manière trop démonstrative leur refus, et les étrangers, considérant les autres comme des citoyens allemands. Ils procéderont à l'incorporation de force des jeunes Alsaciens-Mosellans sous le drapeau nazi, conduisant à la tragédie des Malgré-nous. La victoire des Alliés et la Libération de la France, de fin 1944 à début 1945, mit fin à cette dernière annexion. ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Annexions_de_l%27Alsace-Lorraine#Annexion_de_facto_de_l'Alsace-Moselle_\(1940-1945\)\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Annexions_de_l%27Alsace-Lorraine#Annexion_de_facto_de_l'Alsace-Moselle_(1940-1945))))



Si l'on connaît, au Creusot, le fascicule qu'il avait publié en 1919, **Éphémérides municipales, 1793-1853**, on sait moins qu'il est l'auteur d'un document intitulé **À tous les Français, aimons l'Alsace-Lorraine**. Publiée en 1917 par l'Union amicale et mutuelle des Alsaciens-Lorrains du Creusot, cette brochure, à connotation patriotique, visait à resserrer les liens entre Français et Alsaciens-Lorrains.

Il a également présenté, à la séance du 7 février 1923 de l'Académie de Mâcon, une communication sur les Français d'Alsace-Lorraine, leurs années d'occupation allemande, son expérience personnelle dans cette région où il est retourné après 1918 : **Échos de Lorraine** a été publié dans le volume de 1922-1923 des Annales de l'Académie de Mâcon.

Enfin, dans les années 1930, avec son fils Marc, pharmacien, il a écrit un ouvrage sur les champignons : **Les Champignons que chacun doit connaître**.



Sans oublier **les chroniques sur Le Creusot pendant la Première Guerre mondiale**, qu'il a tenues alors qu'il était secrétaire général de la mairie, et qui ont été publiées en 2017 par *Les Nouvelles Éditions du Creusot*⁵, à partir du texte original conservé par les Archives départementales de Saône-et-Loire⁶.

Rapport administratif, sans doute, mais écrit dans un style qui en fait un véritable texte littéraire.



5. Le Creusot 1914-1918. Une ville industrielle dans la guerre. Chroniques du Secrétaire général de la mairie, Pierre Ferrier. *Les Nouvelles Éditions du Creusot*, 2017 / Version numérique enrichie à l'adresse suivante : <https://www.archives71.fr/article.php?larub=192>

6. ADSL, Cote R 295

Généalogie ascendante de Pierre Rémy FERRIER (1872 - 1945)

1/ FERRIER Pierre Rémy, secrétaire de mairie, puis secrétaire de direction.

Fils de **FERRIER Pierre** (1832-1895) et de **BENOÎT Anne** (1843-1930), employés de maison.

Né le 6 septembre 1872 à Saverne. Décédé le 27 avril 1945 à Nancy.

Marié le 5 mai 1897 à Allerey (71) avec **MOTTARD Louise, née le 25 juillet 1872 à Allerey (71) et décédée le 11 avril 1963 à Aix-les-Bains (74)**, fille de **MOTTARD Blaise**, et de **MORIN Marie**.

Enfants nés de cette union :

FERRIER Yvonne Marie Anna Philomène, née le 10 août 1899 à Mâcon. Décédée le 17 avril 1993, à Montferrand-le-Château (25), chez les sœurs dominicaines de Béthanie, où elle était entrée le 22 juillet 1945, avait prononcé ses vœux perpétuels le 25 mars 1961 et était devenue Sœur Jean du Sacré Cœur.

FERRIER Albert Pierre Philibert, né le 2 juin 1901 à Mâcon, décédé le 16 octobre 1976 à Aix-les-Bains.

FERRIER Marc, né le 15 mai 1903 à Mâcon, décédé le 25 janvier 1972 à Aix-les-Bains.

2/ FERRIER Pierre, employé de maison.

Fils de **FERRIER Philibert** (1791-1863), cultivateur, et de **GUYARD Marie-Reine** (1793-1863).

Né le 13 septembre 1832 au Miroir (71). Décédé le 30 janvier 1895 au Thuit (27)¹.

Marié le 14 février 1863 à Paris avec **HEUDUIN Marie Augustine Isidorine** (Marquivillers (80), 1839-1868).

Marié en secondes noces le 28 septembre 1871 à Paris 9^e avec **BENOÎT Anne**, fille de **BENOÎT Rémi** (1809-1877), cabaretier, et de **FALCK Marie-Anne** (1810-1891).

3/ BENOÎT Anne, employée de maison.

Fille de **BENOÎT Rémi** (1809-1877), cabaretier, et de **FALCK Marie-Anne** (1810-1891). Née le 20 novembre 1843 à Saverne. Décédée le 18 juillet 1930 à Saverne.

Mariée le 28 septembre 1871 à Paris 9^e avec **FERRIER Pierre**, fils de **FERRIER Philibert** (1791-1863), cultivateur, et de **GUYARD Marie-Reine** (1793-1863).

Enfants nés de cette union :

FERRIER Pierre Rémy, né le 6 septembre 1872 à Saverne. Marié le 5 mai 1897 à Allerey (71) avec **MOTTARD Louise**. Décédé le 27 avril 1945 à Nancy.

FERRIER Anne, née le 11 novembre 1873 à Saverne.

4/ FERRIER Philibert, cultivateur.

Fils de **FERRIER Claude** (1743-1809), cultivateur, et de **LOMBARD Marguerite** (1749-1828).

Né le 19 juin 1791 au Miroir. Décédé le 6 avril 1863 à Frontenaud.

Marié le 14 janvier 1813 au Miroir avec **GUYARD Marie-Reine**, fille de **GUYARD Claude**, cultivateur, et de **GARNIER Marie**.

5/ GUYARD Marie-Reine.

Fille de **GUYARD Claude**, cultivateur, et de **GARNIER Marie**. Née le 18 septembre 1793 à Frontenaud. Décédée le 21 février 1863 à Frontenaud.

Mariée le 14 janvier 1813 au Miroir avec **FERRIER Philibert**.

Enfant né de cette union :

FERRIER Pierre, né le 13 septembre 1832 au Miroir (71). Marié le 14 février 1863 à Paris avec **HEUDUIN Marie Augustine Isidorine**. Marié le 28 septembre 1871 à Paris 9^e avec **BENOÎT Anne**. Décédé le 30 janvier 1895 au Thuit (27).

6/ BENOÎT Rémi, cabaretier.

Fils de **BENOÎT Joseph**, et de **FOIREL Marguerite**. Né le 18 mai 1809 à Bourdonnay (Moselle). Décédé le 3 août 1877 à Saverne.

Marié le 29 novembre 1841 à Saverne avec **FALCK Marie-Anne**, fille de **FALCK François Georges**, sellier, et de **BUCKSLER Barbe**.

1. Les parents de Pierre Rémy Ferrier travaillaient pour la famille Guynemer, au château du Thuit, dans l'Eure, construit en 1850 sur les ruines d'un château plus ancien par le grand-père de Georges Guynemer (1894-1917), aviateur mort au combat pendant la 1^{ère} Guerre mondiale.

7/ FALCK Marie-Anne.

Fille de **FALCK François Georges**, sellier, et de **BUCKSLER Barbe**. Née le 27 février 1810 à Saverne. Décédée en 1891.

Mariée le 29 novembre 1841 à Saverne, avec **BENOÎT Rémi**, fils de **BENOÎT Joseph** et de **FOIREL Marguerite**.

Enfant né de cette union :

BENOÎT Anne, née le 20 novembre 1843 à Saverne. Mariée le 28 septembre 1871 à Paris 9^e avec **FERRIER Pierre**. Décédée le 18 juillet 1930 à Saverne.

8/ FERRIER Claude, cultivateur.

Fils de **FERRIER Louis** (1717-1800), cultivateur, et de **MONARD Charlotte** (1714-1794). Né le 29 août 1743 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01). Décédé le 19 décembre 1809 au Miroir.

Marié le 4 juin 1764 à Varennes-Saint-Sauveur (71) avec **LOMBARD Marguerite**, fille de **LOMBARD Nicolas** (1702-1763), et de **BOUVIER Anne-Marie** (1709-1769).

9/ LOMBARD Marguerite.

Fille de **LOMBARD Nicolas** (1702-1763), et de **BOUVIER Anne-Marie** (1709-1769). Née le 12 janvier 1749 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Décédée le 25 janvier 1828 au Miroir.

Mariée le 4 juin 1764 à Varennes-Saint-Sauveur (71) à l'âge de 15 ans, avec **FERRIER Claude**, fils de **FERRIER Louis** (1717-1800), cultivateur, et de **MONARD Charlotte** (1714-1794).

Enfant né de cette union :

FERRIER Philibert, né le 19 juin 1791 au Miroir. Marié le 14 janvier 1813 au Miroir avec **GUYARD Marie-Reine**. Décédé le 6 avril 1863 à Frontenaud.

10/ GUYARD Claude, cultivateur.

Fils de **GUYARD Benoît**, et de **JAILLET Marie**. Décédé avant le 14 janvier 1813 à Frontenaud.

Marié le 10 novembre 1789 à Frontenaud, avec **GARNIER Marie**, fille de **GARNIER Denis**, et de **GALLET Pierrette** (1746-1800).

11/ GARNIER Marie

Fille de **GARNIER Denis**, et de **GALLET Pierrette** (1746-1800).

Mariée le 10 novembre 1789 à Frontenaud, avec **GUYARD Claude**, fils de **GUYARD Benoît**, et de **JAILLET Marie**.

Enfant né de cette union :

GUYARD Marie-Reine, née le 18 septembre 1793 à Frontenaud. Mariée le 14 janvier 1813 au Miroir avec **FERRIER Philibert**. Décédée le 21 février 1863 à Frontenaud.

12/ BENOÎT Joseph, charpentier.

Né le 27 février 1759 à Aricourt (57). Marié le 12 octobre 1802 à Bourdonnay (57) avec **FOISEL (ou FOISELLE) Marguerite**. Décédé le 29 février 1844 à Bourdonnay (57)

13/ FOISEL (ou FOISELLE) Marguerite.

Née le 30 janvier 1774 à Bourdonnay (57). Décédée le 8 février 1824 à Bourdonnay.

Mariée avec **BENOÎT Joseph**.

Enfant né de cette union :

BENOÎT Rémi, né le 18 mai 1809 à Bourdonnay (Moselle). Marié le 29 novembre 1841 à Saverne avec **FALCK Marie-Anne**. Décédé le 3 août 1877 à Saverne.

14/ FALCK François Georges, sellier.

Fils de **FALCK François Jacques**, marié avec **BUCKSLER Barbe**.

15/ BUCKSLER Barbe.

Mariée avec **FALCK François Georges**, fils de **FALCK François Jacques**.

Enfant né de cette union :

FALCK Marie-Anne, née le 27 février 1810 à Saverne. Mariée le 29 novembre 1841 à Saverne avec **BENOÎT Rémi**. Décédée en 1891.

16/ FERRIER Louis, cultivateur.

Fils de **FERRIER Louis** (1684-1754), cultivateur, et de **THEVENARD Marie**.

Né le 28 mars 1717 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01). Décédé avant 1800.

Marié le 9 novembre 1734 à Curciat Dongalon (01) avec **MONARD (ou EMONARD) Charlotte**, fille de **EMONARD Denis** et de **DUCRET Jeanne**.

17/ MONARD (ou EMONARD) Charlotte.

Fille de **EMONARD Denis**, et de **DUCRET Jeanne**.

Née vers 1714. Décédée le 6 janvier 1794 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

Mariée le 9 novembre 1734 à Curciat Dongalon (01) avec **FERRIER Louis**, fils de **FERRIER Louis** (1684-1754), cultivateur, et de **THEVENARD Marie**.

Enfant né de cette union :

FERRIER Claude, né le 29 août 1743 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01). Marié le 4 juin 1764 à Varennes-Saint-Sauveur (71) avec **LOMBARD Marguerite**. Décédé le 19 décembre 1809 au Miroir.

18/ LOMBARD Nicolas.

Fils de **LOMBARD Claude** (1665-1713), et de **MASLER Marie** (1671-1735).

Né le 26 mars 1702 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Décédé le 31 mars 1763 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

Marié le 6 août 1726 à Varennes-Saint-Sauveur (71) à l'âge de 24 ans, avec **BOUVIER Anne-Marie**.

19/ BOUVIER Anne-Marie.

Née vers 1709 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Décédée le 23 mars 1769 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

Mariée le 6 août 1726 à Varennes-Saint-Sauveur (71) à environ 17 ans, avec **LOMBARD Nicolas**, fils de **LOMBARD Claude** (1665-1713), et de **MASLER Marie** (1671-1735).

Enfant né de cette union :

LOMBARD Marguerite, née le 12 janvier 1749 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Mariée le 4 juin 1764 à Varennes-Saint-Sauveur (71) avec **FERRIER Claude**. Décédée le 25 janvier 1828 au Miroir.

20/ GUYARD Benoît.

Fils de **GUYARD Joseph**, et de **CHEVOT Claudia Marie**. Décédé avant le 10 novembre 1789.

Marié avec **JAILLET Marie**, fille de **JAILLET Benoît**, et de **DRIOT Marie**.

21/ JAILLET Marie.

Fille de **JAILLET Benoît**, et de **DRIOT Marie**. Décédée avant le 10 novembre 1789.

Mariée avec **GUYARD Benoît**, fils de **GUYARD Joseph** et de **CHEVOT Claudia Marie**.

Enfant né de cette union :

GUYARD Claude, marié le 10 novembre 1789 à Frontenaud avec **GARNIER Marie**. Décédé avant le 14 janvier 1813 à Frontenaud.

22/ GARNIER Denis.

Marié avec **GALLET Pierrette**, fille de **GALLET Etienne**, et de **BERNARD Jeanne-Marie**.

23/ GALLET Pierrette.

Fille de **GALLET Etienne**, et de **BERNARD Jeanne-Marie**.

Née le 10 avril 1746 à Dommartin-lès-Cuiseaux (71). Décédée le 8 novembre 1800 à Cuiseaux.

Mariée avec **GARNIER Denis**.

Enfant né de cette union :

GARNIER Marie. Mariée le 10 novembre 1789 à Frontenaud avec **GUYARD Claude**.

28/ FALCK François Jacques.

Enfant né de mère non dénommée :

FALCK François Georges, marié avec **BUCKSLER Barbe**.

32/ FERRIER Louis, cultivateur.

Fils de **FERRIER Joseph** (1640-1710), et de **LACHARD Claudine**.

Né vers 1684. Décédé le 5 juillet 1754 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

Marié le 8 octobre 1708 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01) avec **THEVENARD Marie**.

33/ THEVENARD Marie.

Décédée le 7 avril 1751 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

Mariée le 8 octobre 1708 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01), avec **FERRIER Louis**, fils de **FERRIER Joseph** (1640-1710), et de **LACHARD Claudine**.

Enfant né de cette union :

FERRIER Louis, né le 28 mars 1717 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01). Marié le 9 novembre 1734 à Curciat Dongalon (01) avec **MONARD Charlotte**. Décédé avant 1800.

34/ EMONARD (ou MONARD) Denis (le jeune).

Marié avec **DUCRET Jeanne**, fille de **DUCRET (D.)** et de **ROBELIN Estiennette** (1654-1710).

35/ DUCRET Jeanne.

Fille de **DUCRET (D.)** et de **ROBELIN Estiennette** (1654-1710).

Mariée avec **EMONARD (ou MONARD) Denis**.

Enfant né de cette union :

EMONARD (ou MONARD) Charlotte, née vers 1714. Mariée le 9 novembre 1734 à Curciat Dongalon (01) avec **FERRIER Louis**. Décédée le 6 janvier 1794 (17 nivôse an II) à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

36/ LOMBARD Claude.

Fils de **LOMBARD Claude** (1635), et de **CRESTIN Antoinette**.

Né le 26 février 1665 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Décédé le 22 octobre 1713 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

Marié avec **MASLER Marie**, fille de **MASLER Claude** et de **JANET Marie**.

37/ MASLER Marie.

Fille de **MASLER Claude** et de **JANET Marie**.

Née le 26 mai 1671 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Décédée le 1^{er} juin 1735 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

Mariée avec **LOMBARD Claude**, fils de **LOMBARD Claude** (né vers 1635) et de **CRESTIN Antoinette**.

Enfant né de cette union :

LOMBARD Nicolas, né le 26 mars 1702 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Marié le 6 août 1726 à Varennes-Saint-Sauveur (71) avec **BOUVIER Anne-Marie**. Décédé le 31 mars 1763 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

40/ GUYARD Joseph.

Marié avec **CHEVOT Claudia Marie**.

41/ CHEVOT Claudia Marie.

Mariée avec **GUYARD Joseph**.

Enfant né de cette union :

GUYARD Benoît, marié avec **JAILLET Marie**. Décédé avant le 10 novembre 1789.

42/ JAILLET Benoît.

Fils de **JAILLET François** et de **RODOT Jeanne** (née en 1695).

Marié avec **DRIOT Marie**, fille de **DRIOT Gabriel** et de **RODOT Pierrette** (née en 1690).

43/ DRIOT Marie.

Fille de **DRIOT Gabriel** et de **RODOT Pierrette** (née en 1690).

Mariée avec **JAILLET Benoît**, fils de **JAILLET François** (né en 1692) et de **RODOT Jeanne** (née vers 1695).

Enfant né de cette union :

JAILLET Marie, mariée avec **GUYARD Benoît**. Décédée avant le 10 novembre 1789.

46/ GALLET Etienne.

Fils de **GALLET Jean** et de **MOY Marie**.

Marié avec **BERNARD Jeanne-Marie**

47/ BERNARD Jeanne-Marie.

Mariée avec **GALLET Etienne**, fils de **GALLET Jean** et de **MOY Marie**.

Enfant né de cette union :

GALLET Pierrette, née le 10 avril 1746 à Dommartin-lès-Cuseaux (71). Mariée avec **GARNIER Denis**. Décédée le 8 novembre 1800 à Cuseaux.

64/ FERRIER Joseph.

Né vers 1640. Décédé le 25 septembre 1710 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

Marié vers 1680 à environ 40 ans, avec **LACHARD Claudine**.

65/ LACHARD Claudine.

Mariée vers 1680, avec **FERRIER Joseph**.

Enfant né de cette union :

FERRIER Louis, né vers 1684. Marié le 8 octobre 1708 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01) avec **THEVENARD Marie**. Décédé le 5 juillet 1754 à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01).

70/ DUCRET (D.)

Né le 18 janvier 1632 à Sens-sur-Seille. Marié avec **ROBELIN Estiennette**. Décédé entre 1672 et 1683 (à Bosjean, 71)

71/ ROBELIN Estiennette.

Née le 6 mai 1654 à Sens-sur-Seille (71). Décédée le 7 juin 1710 à Frangy-en-Bresse (71) à l'âge de 56 ans.

Mariée avec **DUCRET (D.)**

Enfant né de cette union :

DUCRET Jeanne, mariée avec **EMONARD (ou MONARD) Denis (le jeune)**

72/ LOMBARD Claude.

Né vers 1635.

Marié avec **CRESTIN Antoinette**.

73/ CRESTIN Antoinette.

Mariée avec **LOMBARD Claude**.

Enfant né de cette union :

LOMBARD Claude, né le 26 février 1665 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Marié avec **MASLER Marie**. Décédé le 22 octobre 1713 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

74/ MASLER Claude.

Marié le 3 décembre 1658 à Cuiseaux, avec **JANET Marie**.

75/ JANET Marie.

Mariée le 3 décembre 1658 à Cuiseaux, avec **MASLER Claude**.

Enfant né de cette union :

MASLER Marie, née le 26 mai 1671 à Varennes-Saint-Sauveur (71). Mariée avec **LOMBARD Claude**. Décédée le 1^{er} juin 1735 à Varennes-Saint-Sauveur (71).

84/ JAILLET François.

Né le 6 août 1692 à Dommartin-lès-Cuiseaux.

Marié avec **RODOT Jeanne**.

85/ RODOT Jeanne.

Née vers le 1^{er} mai 1695.

Mariée avec **JAILLET François**.

Enfant né de cette union :

JAILLET Benoît, marié avec **DRIOT Marie**.

86/ DRIOT Gabriel.

Marié le 5 août 1710 à Frontenaud, avec **RODOT Pierrette**.

87/ RODOT Pierrette.

Née le 28 janvier 1690 à Frontenaud.

Mariée le 5 août 1710 à Frontenaud avec **DRIOT Gabriel**.

Enfant né de cette union :

DRIOT Marie, mariée avec **JAILLET Benoît**.

92/ GALLET Jean.

Marié le 25 juin 1709 à Dommartin-lès-Cuiseaux, avec **MOY Marie**.

93/ MOY Marie.

Mariée le 25 juin 1709 à Dommartin-lès-Cuiseaux, avec **GALLET Jean**.

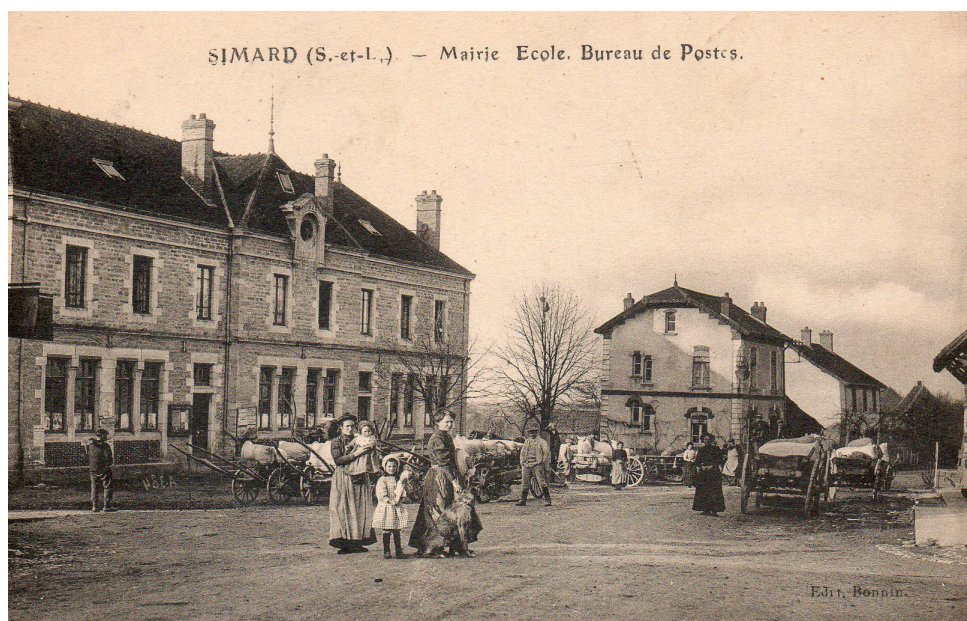
Enfant né de cette union :

GALLET Etienne, marié avec **BERNARD Jeanne-Marie**.

Un mariage sous dispense d'alliance du Président de la République

par Mickaël CHEVREY – CGSL –

Il y a quelques mois, dans la *Revue Française de Généalogie*¹, Jean-Louis Beaucarnot nous expliquait ce qu'est une dispense de parenté laïque et dans quel cadre des époux ayant un lien de parenté devaient la demander avant de passer devant le maire... Dans son article, il nous donne également la marche à suivre afin d'avoir accès aux dossiers de ces dispenses, conservés par les Archives nationales. Voici un exemple concret d'une dispense accordée en 1899 pour un couple bressan...



La mairie-école de Simard, début vingtième siècle (Collection personnelle).

Le samedi 8 avril 1899², en mairie de Simard, **François Marmont** épouse **Maria Putigny**, demi-sœur de mon arrière-arrière-grand-père Joseph Martin. Comme dans chaque acte de mariage de cette époque, l'officier d'état civil énumère l'ensemble des documents produits afin de rédiger l'acte. Parmi ces pièces, il cite le "décret de Monsieur le Président de la République française en date du vingt-cinq mars mil huit cent

quatre-vingt-dix-neuf, par lequel la prohibition établie par l'article 162 du code civil est levée".

Le texte alors en vigueur prévoit qu'"*En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels, et les alliés au même degré.*"

Mais pourquoi François et Maria ne pouvaient-ils pas se marier librement ?

1. *La Revue Française de Généalogie*, n° 237 – Août-septembre 2018, pages 32-35.

2. Archives départementales de Saône-et-Loire, 5 E 523 – Image 75/106.



Émile LOUBET, Président de la République Française
du 18 février 1899 au 18 février 1906.

Avant d'épouser Maria, François était précédemment marié à Émilie Putigny. Cette première union a également été célébrée à Simard, le 19 décembre 1894. Un enfant naît de ce mariage, Jeanne Eugénie, le 17 janvier 1895. Malheureusement, Émilie décède prématurément le 12 août 1897, à l'âge de 22 ans, laissant derrière elle un jeune veuf (François n'a alors que 27 ans), et une orpheline...

Émilie Putigny n'était autre que la sœur aînée de Maria. Au regard du Code civil précédemment mentionné, ce lien familial ne permet pas à François d'épouser Maria. Une seule solution se présente à eux : adresser une demande de dispense de parenté au Président de la République !

Cette dispense, mentionnée dans l'acte de mariage de François Marmont et Maria Putigny, résulte d'un dossier constitué par les futurs époux, avec l'aide du maire de Simard. Conservé par les Archives nationales, j'ai pu en obtenir la communication des pièces pour avoir plus de précisions sur la motivation de la demande de dispense.

Dans ce dossier, constitué par le Parquet du tribunal civil de Louhans, nous retrouvons la demande des futurs époux et le rapport du Procureur de la République de Louhans. Il a ensuite été transmis au Procureur général de la Cour d'appel

de Dijon, puis au Garde des Sceaux, pour décision au nom du Président de la République. Les dates des différentes pièces nous permettent de constater la rapidité avec laquelle les dossiers étaient instruits à l'époque (avec des moyens de communication bien moins rapides qu'aujourd'hui) : la demande des futurs époux a été rédigée à Simard le 2 février 1899, le Procureur de Louhans a remis son rapport le 16 mars suivant, celui de Dijon a rendu son avis le lendemain 17 mars, et le décret présidentiel a été promulgué le 25 mars !

Le futur époux explique dans sa demande³ la raison de leur démarche : *"Le soussigné François Marmont a aussi l'honneur de vous exposer, Monsieur le Président, que Émilie Putigny, se femme, lui a laissé en mourant, une enfant actuellement âgée de quatre ans. Depuis la mort de sa mère, cette enfant a été élevée par ses grands-parents, les époux Putigny-Martin, et sa tante, Maria Putigny, s'est attachée à elle comme si elle eût été sa fille. Par ce mariage la jeune enfant retrouvera les soins que lui aurait donnés sa mère."*

Le Procureur de la République de Louhans reprend ces motifs dans son rapport et appuie la démarche en indiquant : *"Les demandeurs appartiennent l'un et l'autre à des familles honnêtes, considérées et jouissant de l'estime générale. Leur conduite n'a jamais donné prise à la critique; ils n'habitent pas sous le même toit et leurs relations ne paraissent pas suspectes. Il n'existe entre eux aucune disproportion d'âge et toutes les convenances semblent réunies. La population et les autorités locales accueilleront avec faveur la concession des dispenses sollicitées."*

Par ailleurs, en raison de leurs faibles revenus, les futurs époux et leurs parents sollicitent également la remise totale des droits de sceau, perçus pour l'instruction et l'enregistrement de leur demande.

Leur démarche ayant rapidement abouti en leur faveur, François et Maria ont donc pu se marier le 8 avril 1899. De leur union vont naître à Simard pas moins de 9 enfants, entre 1900 et 1913...

Mickaël Chevrey

3. Les documents cités sont issus du dossier conservé par les Archives nationales (BB 11 3694, dossier 1932X99). Ils sont intégralement retranscrits en annexes et sont visibles en ligne sur mon blog : <http://chevrey.canalblog.com/archives/2019/04/26/37289323.html>

ANNEXE 1

Demande de dispense d'alliance de François Marmont et Maria Putigny

Simard, le 2 février 1899

À Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

Les soussignés, Marmont François né le 25 février 1870, domestique domicilié à Simard, fils de Eusèbe Marmont et de Marie Claudine Putigny manœuvres demeurant à St-Germain-du-Bois, veuf en premières noces de Emilie Putigny, décédée le 12 août 1897, Et Putigny Maria, née le 16 mai 1881, célibataire, fille de Pierre Putigny et de Jeanne Martin, fermiers avec lesquels elle est domiciliée à Simard, sœur de Emilie Putigny première femme de François Marmont, Ont l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance de vouloir bien lever en leur faveur la prohibition de mariage entre beau-frère et belle-sœur. Le soussigné François Marmont a aussi l'honneur de vous exposer, Monsieur le Président, que Emilie Putigny, sa femme, lui a laissé en mourant, une enfant actuellement âgée de quatre ans. Depuis la mort de sa mère, cette enfant a été élevée par ses grands-parents, les époux Putigny-Martin, et sa tante, Maria Putigny, s'est attachée à elle comme si elle eût été sa fille. Par ce mariage la jeune enfant retrouvera les soins que lui aurait donnés sa mère. Telles sont les raisons pour lesquelles les soussignés désirent contracter mariage.

Ils vous prient donc, Monsieur le Président, de vouloir bien leur accorder dispense d'alliance. En outre, en considération de leur complète indigence, ils osent espérer que vous voudrez bien leur faire accorder remise complète des droits de sceau.

Ils ont l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Président, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les soussignés, Eusèbe Marmont et Marie Claudine Putigny son épouse, demeurant à Saint-Germain-du-Bois, d'une part, et Pierre Putigny et Jeanne Martin, son épouse, d'autre part, ces derniers demeurant à Simard, déclarent consentir au mariage que se proposent de contracter François Marmont et Maria Putigny, leur fils et leur fille ci-dessus nommés.

ANNEXE 2

Rapport du Procureur de la République de Louhans, pour la demande de dispense d'alliance pour le mariage de François Marmont et Maria Putigny

RAPPORT et avis du Procureur de la République de Louhans

Le Procureur de la République près le tribunal civil de Louhans a l'honneur de transmettre à Monsieur le Garde des Sceaux les pièces produites par le sieur Marmont François 29 ans, domestique à Simard et la nommée Putigny Maria [...] cultivatrice au même lieu, qui sollicitent des dispenses d'alliance.

L'alliance qui existe entre les parties résulte de l'union contractée à Simard le 19 décembre 1894 entre le postulant et la nommée Putigny Emilie sœur de la suppliante. Ce mariage a été dissous par le décès de Putigny Emilie, survenu à Simard le [...]

Les demandeurs appartiennent l'un et l'autre à des familles honnêtes, considérées et jouissant de l'estime générale. Leur conduite n'a jamais donné prise à la critique ; ils n'habitent pas sous le même toit et leurs relations ne paraissent pas suspectes. Il n'existe entre eux aucune disproportion d'âge et toutes les convenances semblent réunies. La population et les autorités locales accueilleront avec faveur la concession des dispenses sollicitées.

Les familles des futurs ne possèdent aucune ressource, François Marmont n'a pour vivre que le produit de son travail ; la future vit chez ses parents, elle [...] en état d'indigence. D'ailleurs des certificats réguliers sont produits par les intéressés.

En conséquence, le Procureur de la République a l'honneur de proposer à l'agrément de Monsieur le Garde des Sceaux d'accorder aux demandeurs les dispenses sollicitées et de leur faire remise totale des droits de sceau.

Fait au Parquet, à Louhans, le 16 mars 1899

Le Procureur de la République

Comme mon substitut de Louhans et pour les mêmes motifs, j'estime qu'il y a lieu d'accorder aux parties les dispenses d'alliances sollicitées et de leur faire les remises totales des droits de sceau et de référendaire.

Dijon le 17 mars 1899

Le Procureur Général

Prêtres jureurs et réfractaires à Frôlois (Côte-d'Or)

par Josette GOMEZ – CGCO –

Petit village de Côte-d'Or, Frôlois ne connut pas d'événements tragiques pendant la Révolution. Le dernier comte de La Feuillée mourut paisiblement dans son château en 1791. La seule mort violente fut celle du sergent de la Garde nationale, Michel RIGNAUT qui, à 18 ans, fit une chute de cheval.

Ce fut la promulgation, en 1790, de la constitution civile du clergé et la déportation des prêtres réfractaires à partir de mai 1792 qui bouleversa la vie tranquille du village.

Le curé de Frôlois, Jean François JACOB, refuse de faire allégeance à l'État et s'enfuit dans sa famille à Semur-en-Auxois, en avril 1791, d'où il part pour la Suisse en attendant des jours meilleurs.

Il avait été chassé de la cure par Charles CHAMPONNOIS, curé de Thenissey, qui avait prêté serment et vint s'y installer en compagnie de sa sœur, provoquant un schisme dans le village entre les partisans de l'ancien et du nouveau curé. Le culte prit un caractère républicain. Lors des baptêmes, les parrains et marraines du nouveau-né devaient prêter serment sur l'autel d'être fidèles à la Nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité ou de mourir en les défendant. De plus, le baptême devenant une cérémonie civile, les baptisés devaient avoir atteint la majorité légale. C'est ainsi qu'en 1792, François LEVEQUE dut trouver un suppléant au parrain pressenti pour sa fille Brigitte, car celui-ci, Jean-Baptiste DUMONT, n'avait que 19 ans.

C'est à la même époque que le citoyen curé fit enlever les vases, ornements et les lingeeries sacerdotaux de l'église qui fut alors vouée au culte républicain. Il quitta la cure de Frôlois en mars 1794 et fut remplacé par le curé de Gisse-sous-Flavi-gny, lui aussi jureur, mais qui ne semble pas avoir déployé le même zèle que son prédécesseur. Il n'y restera pas longtemps puisqu'en 1796, c'est l'instituteur qui occupe la cure : Pierre DUMOULIN fait aussi fonction d'officier civil.

Bien que la cure soit vide de prêtres, le pays



Frôlois (Côte-d'Or) - La place - <http://frolois-21.kazeo.com>

de Frôlois n'en était pas privé, car Frôlois servit de refuge aux prêtres réfractaires des alentours ; peu nombreux au demeurant. Ces refuges étaient une maison dans la montagne, chez Laurent PORCHEROT, et celle de la famille BERTHELEMOT au vallon déjà appelé à cette époque « le pavillon », où Antoine DECHAUME, curé de Boux, faisait clandestinement le catéchisme.

On trouvait aussi à Corpayer l'ex-curé de Verrey, qui disait la messe dans la cuisine de Jean BELIN.

Corpayer était propice aux fugitifs en raison de la proximité des bois dans la Combe du Feu, que les légendes locales remplissent d'esprits malins, ce qui écartait les curieux.

Les habitants avaient souvent gardé de l'époque où ils versaient leurs impôts à l'abbaye de Molesme, une haine particulière pour le clergé ; aussi, lorsqu'un soir l'ex-curé d'Uncey, Antoine



Pillage d'une église durant la Révolution

Photograph by Rama, Wikimedia Commons, Cc-by-sa-2.0-fr

ARVIER, vint trouver refuge chez Jean NOIROT¹, il fut dénoncé par une fillette de 7 ans : Cathérine JOBARD. Arrêté par quelques paysans, il fut conduit à la mairie. On raconte que les témoins

étaient illettrés et l'instituteur introuvable ce jour-là. ARVIER dut lui-même dicter le procès-verbal de son arrestation à un gamin qui se trouvait présent et savait écrire.

Le comité révolutionnaire de Frôlois désigna ceux qui devaient le conduire à Semur, chef-lieu du district d'où il fut transféré au grand séminaire de Dijon qui avait été transformé en prison. Les époux NOIROT, qui l'avaient hébergé, furent emprisonnés 9 mois à Semur et virent leurs biens mis sous séquestre, c'est-à-dire destinés à être vendus comme « Biens Nationaux ». Le séquestre fut levé un an plus tard le 30 septembre 1794, deux mois après la chute de Robespierre, grâce à un certificat de civisme délivré par le conseil municipal, sur un jugement que les époux avaient agi par humanité, et aussi à une lettre du percepteur attestant qu'ils avaient versé librement et volontairement une contribution patriotique en numéraire.

Bientôt le Consulat et l'Empire vinrent calmer les esprits et l'abbé JACOB retrouva sa cure de Frôlois pour y finir ses jours (il mourut en 1817). Quant à l'abbé ARVIER, il retourna à Uncey mais fut ensuite interdit de sacerdoce par son évêque pour excès de zèle anti-républicain (on était à l'époque du Concordat), il devint instituteur laïc.

(Mercredi 8 Juin 1791.)

GAZETTE DE PARIS.

... Le trait sublime du Chevalier Français offrant un asyle au respectable Vicaire, me rappelle celui de Madame la Comtesse de FEUILLÉE pour M JACOB, curé de Frolois en Bourgogne. Mais on m'avoit écrit que cette Dame, connue, par toutes les vertus dont s'honorent le Christianisme et l'Humanité avoit fait ou promis une pension au respectable Pasteur : or, peut-être les Sectaires auroient pu soupçonner que la certitude d'un bien-être assuré avoit pu guider l'homme, que l'on peut appeler *justum et tenacem* ; mais la pension n'a été ni faite ni promise ; assez d'autres bienfaits multipliés ont placé Madame de FEUILLÉE, à côté des BENOUVILLE, des

de BRAC... M. JACOB à d'ailleurs rendu à la Religion un hommage authentique, en rejetant le honteux serment : il s'en applaudit bien plus encore au moment, au moment, où il eût été obligé de publier la Lettre Pastorale du soi-disant Évêque placé par la Constitution : Il a déclaré hautement, en promettant d'être fidèle à la Loi et au Roi, ne comprendre dans cet engagement que *les objets temporels* : « je déclare, a-t-il dit, qu'en conséquence, je serai toujours fidèle et soumis aux loix, à l'autorité de l'Église, ainsi qu'à la Religion Catholique Apostolique et Romaine, dans laquelle je prétends, avec la grâce de Dieu, vivre et mourir »

1. Les NOIROT étaient déjà dans une situation difficile car leur fils aîné et son oncle étaient partis rejoindre les Chouans en Vendée et leur fils cadet combattait dans l'armée républicaine.

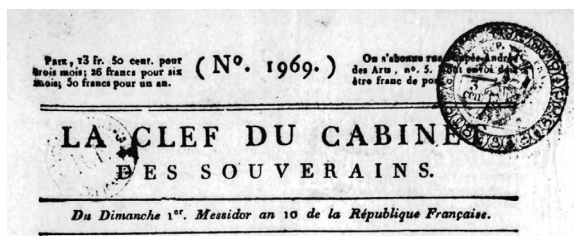
Antoine ARVIER

Originaire de Vitteaux, il fut ordonné prêtre en 1772. Après plusieurs chapellenies, il fut attaché à la cathédrale de Dijon. Mépartiste², il devint curé d'Uncey.

Il n'était pas aimé de ses paroissiens ; à tel point qu'il attira sur lui les censures épiscopales pour « excès de zèle ». Prêchant une intolérance sans borne envers des particuliers qui ne partageaient pas ses opinions, il demandait à ses ouailles de les exclure du village, parce qu'ils n'approchaient jamais les sacrements.

Il fut obligé, après le Concordat, de quitter Uncey et devint instituteur, exerçant de temps en temps son saint ministère à Pontailler, et de 1803 à 1806 comme vicaire à Labergement-Foigny. C'est vers le milieu de 1809 que l'évêque, le pensant repentant, le plaça dans le village d'Aubigny-la-Ronce, où il exerça comme desservant.

Antoine ARVIER, une exigence surprenante !



Dijon, 24 prairial

On nous écrit de Vitteaux, que les communes d'Uncey et Marcelois viennent d'être le théâtre de la scène la plus scandaleuse qu'ait pu susciter le fanatisme. Le prêtre Arvier, qui dessert ces deux villages, s'est permis, dans un pays où l'ignorance ne peut que trop accueillir et outrepasser son délire, les propos les plus injurieux contre deux particuliers du premier village, et un autre du second, qui ont le malheur de ne pas partager ses opinions religieuses. Son intolérance, après s'être escrimée en chaire contre les deux premiers, nous écrit-on, est allée jusqu'à solliciter de ses ouailles leur exclusion de la commune qu'ils habitent. Peu content de cet acte, que nous pourrions justement appeler un trait de folie, il a déposé chez le maire une déclaration qu'il suppose faite par devant lui, et à laquelle ce magistrat, alors absent, est tout-à-fait étranger. On sent quelles terribles conséquences, pour les objets de ces déclamations, peut avoir dans un village, dans le cas de quelque fléau, cette conduite irrégulière et illégale, qu'on n'a pas hésité de

dénoncer aux tribunaux. Nous nous sommes procuré cette déclaration déposée chez le citoyen Mureau, notaire, et en ne conservant que les lettres initiales des noms propres, nous transcrivons cette pièce, digne du 13^e siècle. Celle faite contre l'habitant de Marcelois est du même style : « Le soussigné Antoine Arvier, curé d'Uncey et de Marcelois, résidant à Uncey, déclare par la présente, par-devant le citoyen Jean Devane, maire de ladite commune d'Uncey, que les citoyens Jean-Baptiste C. et Edme P., propriétaires audit lieu, n'approchant jamais des sacrements, quoiqu'exhortés depuis plusieurs années *ne sont plus regardés comme catholiques*, et seront tenus en conséquence, de s'abstenir de toutes assemblées où s'exerce ledit culte, tant qu'ils n'assureront point qu'ils sont dans l'intention de satisfaire aux saints canons, qui *excluent de l'entrée de l'église* pendant leur vie, et de *la sépulture ecclésiastique* après leur mort, ceux qui n'approchent point des sacrements.

La présente déclaration ainsi faite pour prévenir plus sûrement tout trouble qui pourrait survenir à cette occasion, ne point gêner la liberté de part ni d'autre, et se conformer aux lois de l'église et de l'État.

Fait double, dont l'un sera déposé au secrétariat de la mairie et l'autre demeurera entre les mains du soussigné. A Uncey, ce 14 prairial an X. Signé à l'original, Arvier, curé d'Uncey et de Marcelois. » (Journal de la Côte-d'Or.)³

2. *Mépartiste* : ecclésiastique attaché à une paroisse sans en être le titulaire. *Le mépart*, institution essentiellement bourguignonne, regroupe des prêtres nés dans la paroisse, de parents légitimes et bons paroissiens. Ils chantent les messes de fondation. Ses revenus sont composés de dons des prêtres curés et des paroissiens. C'est en quelque sorte l'équivalent d'une collégiale pour des villes sans chapitre de chanoines. (Voir : *Le mépart de Paray-le-Monial* par Jean Décreau in *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1941, pages 73-78)

3. *La Clef du cabinet des souverains* : nouveau journal du soir et du matin, historique, politique, économique, moral et littéraire, juin 1802, page 4 (quotidien fondé par Charles-Joseph Panckoucke et publié à Paris de 1797 à 1805)

Les tombes remarquables

par Philippe REMANDET – CGSL –

Les tombes ne sont pas muettes. Des sculptures, des textes, des objets ou simplement leur aspect nous racontent la vie passée de leur défunt.

La sépulture de François Auguste LHENRY, au cimetière Saint-Laurent du Creusot, nous rappelle un épisode célèbre d'une guerre napoléonienne à laquelle il a participé.



Devant une colline et un fort surmonté d'une croix, on trouve un clairon enchâssé. Le fort est celui de Malakoff, théâtre d'un épisode de la guerre de Crimée, pendant le siège de Sébastopol en 1855 et le clairon, celui du zouave François Auguste Lhenry.

François Auguste Lhenry, né au Creusot en 1829, est incorporé le 15 décembre 1850 au 73^e régiment d'infanterie, puis au premier régiment de zouaves le 7 mars 1852 et nommé Clairon le 11 août. Il est affecté aux zouaves de la Garde impériale le 14 mars 1855.

C'est donc sous les ordres du Général Mac Mahon (né à Sully en Saône-et-Loire en 1808) que le 8 décembre 1855, le doyen des clairons s'apprête à sonner la charge au terme de laquelle le fort situé sur la colline tombera, ouvrant ainsi les portes de Sébastopol. Mac Mahon y aurait prononcé son célèbre : «J'y suis, j'y reste !»

François Auguste est libéré le 31 décembre 1856. Il revient et travaille au Creusot

Le 8 août 1911, François Auguste, veuf depuis 1909 de Claudine Raquillet, est porté dans sa dernière demeure. Il repose, comme il l'avait souhaité au Creusot et avec son clairon, selon ses dernières volontés.



François Auguste LHENRY en tenue de zouave de la Garde impériale. La photo est annotée de sa main. Collection d'Hervé Lhenry, son arrière-arrière-petit-fils.

François Auguste LHENRY

François Auguste Lhenry est né le 25 janvier 1829 au Creusot.

Il est le fils naturel de Marguerite Lhenry née au Creusot le 4 Germinal an VII de la République Française (24 mars 1799). Il a une sœur, Rose Pierrette Lhenry, née au Creusot le 8 novembre 1833, fille naturelle également.

Sa mère se marie le 21 mars 1836 avec Mary Garreau, veuf. François Auguste a 7 ans et Rose 3 ans. (Garreau se prénomme Mary sur les actes de naissance et de mariage et Jean-Marie sur l'acte de décès).

Il est intéressant de noter que lors du recensement de 1846, les deux enfants de Marguerite, qui vit au Creusot dans le quartier de la Verrerie avec Jean-Marie Garraud, portent comme nom Garriot François et Garriot Rose (et non Garreau). Sur celui de 1851, c'est seulement pour Rose, car François Auguste est militaire. En 1856, lors du recensement, François Auguste a repris le nom de sa mère "LHENRY". Rose est décédée en 1853 après s'être mariée avec Vivant Marlot en 1852.

François Auguste, parfois appelé le « Père Auguste » a 28 ans et vit dans cette famille recomposée avec les enfants de Mary (ou Jean-Marie) Garreau dont un fils d'un premier mariage avec Marie Branley.

Le 6 juin 1857, il épouse Claudine Raquillet, née 1839 au Creusot.

3 enfants naîtront de cette union :

- Charles (1859-1939) lors d'un déplacement professionnel à Quincy dans la Meuse, il rencontrera Marie Lemarchal qui deviendra son épouse en 1886.

- Honoré Charles, enfant né en 1869 et décédé à 4 mois.

- Auguste Lazare, né en 1869. Il épousera Hortense Julie de Coninck. Il sera coiffeur et taxi mètreur à Paris où il décède le 1^{er} février 1911.

Dans les souvenirs, on notera également que Monsieur François Bourdon, ingénieur au Creusot et inventeur du marteau-pilon, a choisi François Auguste pour être le premier manipulateur de cet outil. Il lui a dédié une photographie.

Campagnes militaires de François Auguste :

Du 28 mars 1852 au 28 mars 1854 : Algérie premier régiment de zouaves

Du 28 mars 1854 au 4 décembre 1855 : Orient

Décoration Médaille de Crimée : Alma, Intermann, Malakoff, Sébastopol.

Médaille de la Reine d'Angleterre « Victoria Regina »

*Cet article a été écrit avec l'aide de l'arrière-arrière-petit-fils de François Auguste, **Hervé LHENRY**.*

Il nous a fourni la photographie annotée de la main de François Auguste et un article d'un journal creusotin de 1965 dont nous nous sommes également inspirés.

Il nous a renseigné sur la généalogie de son ancêtre et de sa famille.

On peut citer **"Souvenirs d'un zouave devant Sébastopol"**

par le Docteur Félix Maynard, ex-médecin sanitaire. Librairie Nouvelle, Paris, 1855.

Consultable sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6360779c.textelimage>

Montrez-nous les éléments intéressants des cimetières que vous visitez et envoyez à la rédaction un article que nous publierons.

La famille Ailleboust à Autun

par Pierre LE CLERCQ – SGY –

(DEUXIÈME PARTIE)

suite des NAEN numéros 160 et 161

Dans la première partie de cette étude, nous avons passé en revue les cinq premiers enfants du médecin autunois Pierre Ailleboust et de son épouse Perrette de Sééz, qui tous étaient profondément attachés à la religion catholique.

Dans cette seconde partie, nous verrons que les trois derniers enfants du couple ont plus ou moins versé dans le protestantisme : le chanoine Hugues Ailleboust est certes resté catholique, mais en 1566 il fut soupçonné d'être huguenot; le médecin Jean Ailleboust le jeune et son beau-frère Jean Lalemant, mari de Françoise Ailleboust, sont quant à eux devenus, l'un et l'autre, ouvertement protestants.

Voici donc les notes chronologiques que j'ai prises sur eux :

II.6. AILLEBOUST Hugues (chanoine d'Autun) :

– **En 1529 environ**, à Autun (71), est né Hugues Ailleboust, fils du médecin Pierre Ailleboust et de Pierrette de Sééz, âgé de soixante-cinq ans en 1594 [AD 71, G 743].

– **Le 27 novembre 1540**, devant Jean Desplaces, notaire à Autun (71), en présence de Jean Deschasaulx, boulanger en ladite ville d'Autun, et de son serviteur Pierre Jay, lui aussi boulanger, est comparu demoiselle Pierrette de Sééz, veuve du noble homme maître Pierre Ailleboust, docteur en médecine à Autun, agissant en son nom et en celui de ses sept enfants, à savoir la vénérable personne maître Jean Ailleboust (l'aîné), chanoine d'Autun, maître Charles Ailleboust, Anatole Ailleboust, André Ailleboust, Hugues Ailleboust, Jean Ailleboust (le jeune) et Françoise Ailleboust, laquelle comparante a reconnu devoir au doyen et aux chanoines du chapitre de la cathédrale d'Autun, représentés par le chanoine Jean Landrot, une rente annuelle et perpétuelle de dix livres tournois à payer en deux termes de cinq livres, à Noël puis à la Saint-Jean-Baptiste, ceci pour une maison avec cour et jardin située dans l'enceinte du château d'Autun, où la famille Ailleboust a élu domicile, le tout tenant d'une part à la ruelle descendant jusqu'à la tour Brillault, d'autre part à l'église Saint-Nazaire-et-Saint-Jean-de-la-Grotte et par-dessous aux murs d'enceinte dudit château d'Autun [AD 71, 5 G 90 (terrier noir du chapitre d'Autun), folios 125 verso à 126 verso].

– **Le 24 janvier 1560 n.s.**, en l'hôtel de ville de Lyon (69), est comparu l'honorable homme

Jean Vestu, marchand domicilié à Autun (71), représentant maîtres Charles Ailleboust, Jean Ailleboust (l'aîné) et Anatole Ailleboust, tous trois chanoines de la cathédrale d'Autun, Hugues Ailleboust, bénéficiaire de ladite cathédrale, Jean Ailleboust (le jeune), docteur en médecine, et André Ailleboust, fils légitimes des défunts maître Pierre Ailleboust, ancien médecin ordinaire du roi, et Pierrette de Sééz, lequel comparant, porteur d'une procuration établie à Autun le 8 novembre 1559 par maître (Jean) Rolet, greffier de la ville d'Autun, a reconnu avoir reçu de maître François Coulaud, receveur des deniers de la ville de Lyon, la somme de 160 livres tournois constituant la moitié d'une rente de 320 livres due chaque année par les édiles de Lyon aux six frères Ailleboust, à payer par moitié à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste [AM Lyon, registre CC 1080].

– **Le 9 novembre 1565**, Hugues Ailleboust est devenu chanoine de la cathédrale d'Autun (71) [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1855), page 269].

– **Le 15 janvier 1566**, ayant été traité de « huguet », c'est-à-dire de huguenot, alors qu'il quêtait pour l'aumône ordinaire des pauvres, le chanoine Hugues Ailleboust a porté plainte contre le sous-chantre Guy Delacroix qui, fort mécontent de devoir verser une obole dont il prétendait s'être déjà acquitté, l'avait injurié de la sorte en jouant sur les mots, le prénom Hugues du jeune chanoine insulté étant proche du mot « huguenot »; le sous-chantre coléreux a été

condamné par le chapitre d'Autun à la rétention du pain et du vin ordinaires pendant deux jours [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1985), page 269].

– **Le 24 juin 1566**, à Autun (71), le chef des calvinistes autunois, Jacques Bretagne, a de nouveau été élu maire de la ville, succédant à Georges Venot, chef des catholiques qui était à la tête de la municipalité depuis quatre ans [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1985), page 299].

– **En juin 1566**, à Autun (71), le nouveau maire protestant de la ville, Jacques Bretagne, a fait élire comme échevins deux de ses partisans, à savoir le procureur du roi Philibert Tixier et l'avocat Barthélemy de Montrambaud, docteur en droit et maître particulier des eaux et forêts, ce dernier voulant supprimer toutes les justices seigneuriales appartenant au clergé [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1985), pages 299 et 307].

– **Le 5 juillet 1566**, dix jours à peine après son élection, le nouveau maire protestant d'Autun (71), Jacques Bretagne, a fait emprisonner toutes les prostituées œuvrant aux abords de la cathédrale, dans l'enceinte capitulaire, pour humilier les prêtres ne respectant point en privé leurs vœux de chasteté et dénoncer ainsi l'hypocrisie des catholiques prônant le célibat des gens d'Église [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1985), page 307].

– **Le 8 juillet 1566**, en sa qualité de lieutenant de la prévôté d'Autun, Barthélemy de Montrambaud, docteur en droit et fils de Jean de Montrambaud, conseil de ville, a rendu un arrêt contre une prostituée nommée Pierrette Huguenin, dite «*la reine de Hongrie*» [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I, pages 308 et 310].

– **En 1566**, le maire protestant d'Autun, Jacques Bretagne, a fondé en ville un pensionnat pour les enfants calvinistes, placé sous la direction du recteur Antoine Destample [chanoine Denis Grivot, *Autun*, Lyon (1967)].

– **Le 6 octobre 1566**, comme son frère Charles Ailleboust deux ans plus tôt, Hugues Ailleboust

a fait partie des chanoines de la cathédrale d'Autun qui se sont opposés au calviniste Antoine Destample, refusant de confirmer son poste de recteur des écoles à Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1985), page 329].

– **Le 15 octobre 1566**, au parlement de Dijon (21), a été confirmée en appel la sentence rendue le 8 juillet précédent à Autun par maître Barthélemy de Montrambaud contre de Pierrette Huguenin, reconnue coupable de «*paillardise et de lubricité*» [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome III, pages 104 et 105].

– **Le 2 mars 1573**, le chanoine Charles Ailleboust, qui a cessé ses fonctions de syndic général du clergé de France auprès du roi Charles IX de Valois, a été confirmé par le pape comme évêque d'Autun (71) [Michel Prévost et Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*].

– **Les 26 et 27 août 1573**, le nouvel évêque d'Autun Charles Ailleboust a confié à ses trois frères Anatole Ailleboust, Hugues Ailleboust et André Ailleboust le soin d'administrer l'évêché d'Autun en son absence, les chargeant de percevoir à sa place les droits de mainmorte et de régale, ainsi que les rentes et redevances de l'évêché [AD 71, G 670].

– **Les 7 et 13 septembre 1573**, le nouvel évêque d'Autun Charles Ailleboust a confirmé à ses trois frères Anatole Ailleboust, Hugues Ailleboust et André Ailleboust leur mission d'administrer l'évêché d'Autun en son absence [AD 71, G 670].

– **Le 24 janvier 1574**, en la cathédrale Saint-Lazare d'Autun (71), Charles Ailleboust a pris possession de l'évêché d'Autun, ceci en présence de son frère Hugues Ailleboust, de son beau-frère Jean Lalemant et de Barthélemy de Montrambaud (son neveu), son frère Anatole Ailleboust étant alors absent [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome III, pages 207 à 212].

– **Le 7 juillet 1574**, après la mort de maître Lazare La Done, son beau-père, l'avocat protestant Barthélemy de Montrambaud lui a succédé au poste judiciaire de lieutenant général du bailliage d'Autun (71) [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I, pages 295 et 419].

– **Le 2 août 1574**, au parlement de Dijon (21), ont été enregistrées les lettres patentes du 7 juillet précédent accordant le siège de lieutenant général du bailliage d'Autun à l'avocat Barthélemy de Montrambaud, gendre de l'ancien titulaire dudit poste, maître Lazare La Done [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I, page 419].

– **Le 20 janvier 1576**, redoutant le passage à Autun de l'armée protestante du prince de Condé Henri de Bourbon, le nouveau maire de la ville, Claude Berthault, élu le 24 juin 1575, a présidé dans le palais épiscopal d'Autun une assemblée générale du clergé et du peuple, à laquelle ont participé le chanoine Hugues Ailleboust et son beau-frère le médecin Jean Lalemant, ceci en présence de l'évêque Charles Ailleboust, qui a prêché la concorde pour mieux résister, d'un front uni, à l'armée du prince qui approchait en provenance de Dijon, et de Barthélemy de Montrambaud, lieutenant général du bailliage, qui a déclaré être résolu à « *vivre et mourir pour la patrie et pour la ville où il a pris naissance* » ; la ville d'Autun a été mise en armes et des gardes ont été organisées, ceci de jour comme de nuit [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1855), pages 461 à 467].

– **Les 23 et 24 janvier 1576**, en présence de l'évêque Charles Ailleboust, deux nouvelles assemblées générales du clergé et du peuple d'Autun ont été tenues pour organiser la défense de la ville contre les troupes du prince de Condé Henri de Bourbon, ceci avec le soutien de Barthélemy de Montrambaud, lieutenant général du bailliage d'Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1855), pages 461 à 467].

– **Le 2 février 1576**, à Autun (71), la nouvelle s'est répandue que le danger était enfin écarté d'une attaque de la ville par les troupes du prince de Condé Henri de Bourbon [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I (1855), pages 461 à 467].

– **Le 14 mai 1576**, un nouvel édit de pacification a mis fin en France au conflit entre catholiques et protestants, ces derniers obtenant huit places de sûreté et l'exercice public de leur culte dans tout le royaume.

– **Le 17 septembre 1577**, par manque d'argent,

le roi de France Henri III de Valois a été obligé de signer la paix de Bergerac, confirmant la paix d'Étigny tout en prononçant la dissolution de la Ligue catholique et de la Confédération protestante.



Henri III - Portrait au crayon attribué à Jean Decourt
Bibliothèque en ligne Gallica. Domaine public.

– **Le 22 juin 1578**, devant Humbert Davaigne, notaire à Bligny-sur-Ouche (21), une transaction a été conclue entre Hugues Ailleboust, d'une part, chanoine d'Autun et curé de Bligny-sur-Ouche, et d'autre part deux habitants dudit Bligny, à savoir Claude Tisserand et Nicolas Tisserand, tous deux désireux de clore un procès les opposant à leur curé à propos d'une terre dont ils s'étaient emparés, appelée « *la chènevière de la cure* », les deux hommes consentant à payer tous les frais du procès et à reconnaître au curé, et à ses successeurs, la jouissance à perpétuité de ladite terre [AD 21, G 792].

– **En 1579**, lors du dénombrement des maisons dépendant du chapitre de la cathédrale, situées dans l'enceinte du quartier dit du Château à Autun (71), le chanoine Hugues Ailleboust résidait dans l'une de ces demeures, devant la fontaine Saint-Ladre [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome III (1855), pages 241 à 249].

– **Le 6 janvier 1581**, à Autun (71), le chanoine Anatole Ailleboust a rédigé son testament.

– En 1581, Hugues Ailleboust a succédé à son frère Anatole Ailleboust à la dignité de grand chantre du chapitre d'Autun.

– Le 24 juin 1581, l'un des beaux-frères d'André Ailleboust, Antoine Rolet, est devenu maire d'Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I, page 245].

– Le 24 juin 1582, après un an d'exercice, Antoine Rolet a cédé son siège de maire d'Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome I, page 245].

– Le 17 avril 1585, en l'absence de l'évêque Charles Ailleboust qui était retenu au lit par une grave maladie, les chanoines de la cathédrale d'Autun ont accepté la proposition du frère puîné du prélat alité, Hugues Ailleboust, grand chantre et chanoine de ladite cathédrale, consistant à confier à Jacques Maistrel, évêque de Damas et suffragant de l'archevêque de Lyon, la tâche de faire les saintes onctions au grand autel de la cathédrale d'Autun le lendemain, jeudi saint [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774)].

– Le 29 avril 1585, à Autun (71), est décédé l'évêque Charles Ailleboust, lequel a été inhumé dans le tombeau de sa famille à l'église Saint-Jean-de-la-Grotte, ceci dans la chapelle de Saint-Jean-et-Saint-Damien où reposaient déjà son père et ses frères [Ægidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust*, Montréal (1917), page 16 (voir exemplaire aux AD 89, 8^e RES 1123)].

– En 1585, en la ville d'Autun (71), a eu lieu l'inventaire après décès des titres et papiers du défunt évêque autunois Charles Ailleboust, ceci à la requête de ses frères Hugues Ailleboust, son exécuteur testamentaire, et André Ailleboust, héritier sous bénéfice d'inventaire, et en présence de Nicolas Dagobert, procureur du docteur en médecine Jean Ailleboust, troisième frère du défunt prélat [AD 71, G 429].

– Le 12 mai 1588, lors de la journée des Barricades, le duc de Guise Henri de Lorraine a chassé de Paris le roi Henri III, puis il a convoqué les états généraux à Blois pour s'y faire proclamer roi [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– Le 4 juillet 1588, après une vacance de trois ans, un nouvel évêque d'Autun, proposé par le

roi Henri III, a été consacré par le pape, à savoir Pierre Saunier [Jean Régner, *les évêques d'Autun*, 1988; chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– Le 2 août 1588, à Autun (71), dans la salle d'audience du couvent des Cordeliers, les délégués de tous les corps constitués du bailliage, dont le grand chantre Hugues Ailleboust, se sont réunis en assemblée générale pour élire leurs cinq députés aux prochains états généraux de Blois, convoqués sur place par le duc de Guise Henri de Lorraine, chef de la Ligue catholique; parmi les cinq députés du bailliage autunois a été élu Odet de Montagu, maire ligueur de la ville d'Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– Le 16 octobre 1588, au château de Blois (41), a eu lieu la cérémonie d'ouverture des états généraux réunis sur place par le duc de Guise Henri de Lorraine, le bailliage d'Autun y étant représenté par cinq députés, dont Odet de Montagu, maire de la ville épiscopale d'Autun [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– Le 23 décembre 1588, au château de Blois (41), le duc de Guise Henri de Lorraine a été assassiné sur ordre du roi Henri III de Valois. En la ville d'Autun (71), le chapitre de la cathédrale est resté fidèle au roi de France mais la municipalité a adhéré à la Ligue [chanoine Denis Grivot, *Autun*, Lyon (1967)].

– Le 12 mars 1589, en la cathédrale Saint-Lazare à Autun (71), le nouvel évêque autunois Pierre Saunier a pris possession de son évêché, ceci en présence du grand chantre Hugues Ailleboust [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome III, pièce justificative n° 51, pages 259 à 265].

– En 1589, partisans du roi Henri III face à la Ligue catholique, l'évêque Pierre Saunier et les membres du chapitre d'Autun ont délégué le chanoine Antoine Borenet à Arnay-le-Duc auprès de Guillaume de Saulx-Tavannes, lieutenant général du roi en Bourgogne, pour le presser d'installer une solide garnison royaliste en la ville d'Autun (71), avant que le maire Odet de Montagu et les édiles municipaux, tous partisans de la Ligue catholique, ne livrent la ville aux troupes du duc de Nemours, envoyées en Bourgogne par le duc de Mayenne Charles de Lorraine [Baudouin, *Histoire*

du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne, tome II, pages 383 et 384].

– **Le 18 mai 1589**, le duc de Nemours, chef des troupes de la Ligue en Bourgogne, s'est emparé de la ville d'Autun avec 200 cavaliers et 1500 fantassins, aidé en cela par Odet de Montagu, maire de ladite ville; les protestants locaux n'ont pas réagi à ce coup de force car, à cette époque, les magistrats de leur religion, Jacques Bretagne, Étienne La Done et Philibert Tixier, étaient déjà morts [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, tome II, pages 415 et 416; Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– **Le 21 mai 1589**, peu après la prise d'Autun par le duc de Nemours, chef des troupes de la Ligue en Bourgogne, le chef de l'armée royaliste dans la même province, Guillaume de Saulx-Tavannes, s'est présenté avec ses hommes sous les murs de la ville [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– **Le 23 mai 1589**, constatant qu'il ne pourrait reprendre Autun (71), Guillaume de Saulx-Tavannes a levé le siège de la ville pour retourner avec ses troupes à Arnay-le-Duc (21), laissant la ville assiégée aux mains du duc de Nemours et aux partisans de la Ligue catholique [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, tome II, pages 415 et 416].

– **Le 31 mai 1589**, voulant déloger Guillaume de Saulx-Tavannes et ses troupes d'Arnay-le-Duc (21), le duc de Nemours a quitté la ville d'Autun, laissant sur place une garnison de cent hommes placés sous le commandement du capitaine Tapson [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, tome II, pages 415 et 416].

– **Le 1^{er} août 1589**, à Saint-Cloud (92), deux jours après le début du siège de Paris par l'armée royale et celle du roi Henri de Navarre, le roi Henri III a été assassiné d'un coup de couteau au ventre par un jeune moine jacobin de Paris nommé Jacques Clément, âge de 22 ans, natif du village de Serbonnes près de Sens, lequel a aussitôt été massacré sur place par les gardes du roi [Castelot et Decaux, *Histoire de la France et des Français*, tome 4, pages 312 et 313].

– Toute la Bourgogne, qui était gouvernée par

le duc de Mayenne Charles de Lorraine, a pris le parti de la Ligue contre le roi de Navarre Henri de Bourbon, héritier légitime du trône de France.

– **Le 18 août 1589**, le nouveau maire d'Autun (71), Jacques de Genay, choisi par la Ligue, est rentré de Dijon, annonçant aux Autunois que le duc de Mayenne Charles de Lorraine venait d'être choisi pour roi de France par les ligueurs, sous le nom de Charles X [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II (1855), page 39].

– **Le 24 août 1589**, à Autun (71), le nouveau maire de la ville, Jacques de Genay, a réuni dans le couvent des Cordeliers tous les notables, dont le nouvel évêque Pierre Saunier, le grand chantre Hugues Ailleboust et les chanoines de la cathédrale, leur faisant tous jurer fidélité à la Ligue [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– **Le 8 mars 1590**, à Autun (71), en présence de Barthélemy de Montrambaud, lieutenant général du bailliage, ont été élus les députés du tiers-état du bailliage d'Autun, chargés de participer aux états généraux de la Ligue catholique [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 337].

– **Le 28 juillet 1590**, une trêve a été conclue pour tout l'automne et l'hiver entre le duc de Mayenne Charles de Lorraine et le représentant en Bourgogne du roi Henri IV, Guillaume de Saulx-Tavannes [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– **En février 1591**, après une trêve de plusieurs mois, les hostilités ont repris en Bourgogne entre le duc de Mayenne Charles de Lorraine et Guillaume de Saulx-Tavannes, partisan du roi de France Henri IV de Bourbon [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– **En 1591**, des mois d'avril à juillet, les audiences judiciaires du bailliage et de la prévôté d'Autun ont été suspendues, pour pouvoir faire face au siège de la ville par les troupes du maréchal d'Aumont envoyées par le roi Henri IV [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 182].

– **Le 7 mai 1591**, à Autun (71), maître Barthélemy de Montrambaud, lieutenant général du bailliage,

a pris part à une réunion au cours de laquelle le clergé et la magistrature de la ville ont décidé d'emprunter la somme de trois mille écus, avant que la ville, favorable à la Ligue catholique, ne soit assiégée par les troupes royalistes du maréchal d'Aumont [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome III, page 383].

– **Le 8 mai 1591**, la ville d'Autun toujours ligueuse a été assiégée par les troupes royalistes du maréchal d'Aumont, venu à la tête d'une armée de huit mille hommes, mais la ville a pu résister avec succès sous les ordres du comte de Chiffey [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– **En mai 1591**, l'armée de huit mille hommes dirigée par le maréchal d'Aumont, chef des troupes royalistes en Bourgogne, était composée de deux mille cinq cents fantassins français, deux mille fantassins suisses, deux mille cavaliers et mille cinq cents miliciens volontaires, appuyés par un train d'artillerie réunissant trois canons et deux couleuvrines [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 193].

– **Le 2 juin 1591**, à Autun (71), les hommes du comte de Chiffey, partisans de la Ligue, ont repoussé avec succès un assaut général des troupes royalistes du maréchal d'Aumont, venu assiéger la ville [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– **Le 18 juin 1591**, à Autun (71), les hommes du comte de Chiffey, partisans de la Ligue, ont repoussé avec succès un second assaut général des troupes royalistes du maréchal d'Aumont [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– **Le 23 juin 1591**, n'ayant pu s'emparer de la ville d'Autun (71), défendue avec succès par les partisans de la Ligue sous les ordres du comte de Chiffey, le maréchal d'Aumont a fini par lever le siège, l'évêque Pierre Saunier célébrant l'événement en faisant chanter un *Te Deum* à la cathédrale [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– **Le 24 juin 1591**, à Autun (71), les partisans de la Ligue ont élu Philibert Venot maire de la ville pour continuer le combat contre les royalistes soutenant le roi Henri IV [chanoine Denis Grivot,

Autun, Lyon (1967)].

– **En 1593**, au tribunal du bailliage d'Autun, l'abbesse de Saint-Jean-le-Grand à Autun a été condamnée, par une sentence du lieutenant général dudit bailliage, à payer au chanoine Hugues Ailleboust, chantre de la cathédrale Saint-Lazare et chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, les droits dus audit chanoine pour sa chapelle, à savoir : « *trois termes de la graine à lui due à raison de huit boisseaux froment et quatre boisseaux seigle, mesure de Mont-Saint-Jean, pour chacun terme, en outre le pain, pinte de vin, fromage, œufs et harengs* » [AD 71, H 1205].

– **Le 25 juillet 1593**, en la basilique de Saint-Denis (93), le roi de France Henri IV de Bourbon a abjuré le calvinisme afin de mettre un terme aux guerres de religion dans son pays.

– **En 1593**, après l'abjuration du roi Henri IV le 25 juillet, les Bourguignons ont commencé à se détacher de la Ligue et du duc de Mayenne Charles de Lorraine. L'évêque Pierre Saunier a été l'un des premiers, à Autun (71), à reconnaître comme roi de France le roi Henri de Navarre [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223].

– **En 1594**, Hugues Ailleboust avait environ soixante-cinq ans [AD 71, G 743].

– **Le 22 mars 1594**, la ville ligueuse de Paris s'est soumise au roi Henri IV [chanoine Denis Grivot, *Autun*, Lyon (1967)].

– **Le 9 avril 1594**, à Autun (71), maître Jean de La Grange, procureur et avocat du roi au bailliage de Montcenis, a succédé à maître Barthélemy de Montrambaud comme lieutenant général du bailliage d'Autun (71) [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 407].

– **En avril 1594**, expulsé de la ville d'Autun par les partisans de la Ligue, André Ailleboust s'est réfugié à Lucenay-l'Évêque avec l'évêque Pierre Saunier et tous les autres royalistes autunois (dont l'avocat Lazare de Montrambaud), ceci en attendant la soumission de la ville d'Autun au roi de France Henri IV [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II (1855), pages 126 et 465 à 468].

– **Le 7 septembre 1594**, en présence de l'avocat autunois Lazare de Montrambaud, les juridictions

royales d'Autun ont toutes été transférées à Lucenay-l'Évêque (71), au lieu de Saulieu (21), ceci en attendant la soumission de la ville ligueuse d'Autun au roi Henri IV [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 444].

– **Le 16 mai 1595**, le maire d'Autun Philibert Venot s'étant détaché de la Ligue, faisant entrer en ville au cours de la nuit du 15 au 16 mai les troupes royalistes du maréchal de Biron, la ville ligueuse d'Autun s'est soumise au roi Henri IV après une journée entière de combats [chanoine Denis Grivot, *Autun*, 1967; Jean Régnier, *Les évêques d'Autun*, 1988].

– **Au début de juin 1595**, à la bataille de Fontaine-Française (21), les partisans du roi Henri IV ont réduit à néant les derniers espoirs de la Ligue catholique, permettant de ramener le calme en France.

– **Le 24 juin 1595**, à Autun (71), le maire ligueur Philibert Venot a été remplacé à la tête de la municipalité autunoise par un partisan du roi Henri IV qui s'était réfugié auprès de l'évêque Pierre Saunier à Lucenay-l'Évêque (71), Jacques Guijon, ceci sous les auspices d'Humbert de Marcilly de Cipierre, gouverneur de la ville pour ledit roi. [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*].

– **À la fin de juin 1595**, après la soumission de la ville ligueuse d'Autun au roi Henri IV, l'évêque Pierre Saunier est retourné dans sa ville épiscopale au bout de quatorze mois d'exil en son palais de Lucenay-l'Évêque (71) [chanoine Gagnare, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun (1774), pages 220 à 223; Jean Régnier, *Les évêques d'Autun*, 1988].

– **Hugues Ailleboust est décédé entre 1598 et 1603.**

II. 7. AILLEBOUST Jean le jeune (premier médecin du roi Henri IV) :

– **Le 27 novembre 1540**, devant Jean Desplaces, notaire à Autun (71), en présence de Jean Deschasaulx, boulanger en ladite ville d'Autun, et de son serviteur Pierre Jay, lui aussi boulanger, est comparue demoiselle Pierrette de Sééz, veuve du noble homme maître Pierre Ailleboust, docteur en médecine à Autun, agissant en son nom et en celui de ses sept enfants, à savoir la vénérable

personne maître Jean Ailleboust (l'aîné), chanoine d'Autun, maître Charles Ailleboust, Anatole Ailleboust, André Ailleboust, Hugues Ailleboust, Jean Ailleboust (le jeune) et Françoise Ailleboust, laquelle comparante a reconnu devoir au doyen et aux chanoines du chapitre de la cathédrale d'Autun, représentés par le chanoine Jean Landrot, une rente annuelle et perpétuelle de dix livres tournois à payer en deux termes de cinq livres, à Noël puis à la Saint-Jean-Baptiste, ceci pour une maison avec cour et jardin située dans l'enceinte du château d'Autun, où la famille Ailleboust a élu domicile, le tout tenant d'une part à la ruelle descendant jusqu'à la tour Brillault, d'autre part à l'église Saint-Nazaire-et-Saint-Jean-de-la-Grotte et par-dessous aux murs d'enceinte dudit château d'Autun [AD 71, 5 G 90 (terrier noir du chapitre d'Autun), folios 125 verso à 126 verso].

– **Le 15 mai 1541**, à Autun, l'église souterraine de Saint-Jean-de-la-Grotte a été profanée par deux protestants, un praticien nommé Pierre Moreau et Nicolas Charbonnier, lesquels ont violé un tabernacle et répandu sur le sol les saintes espèces pour les fouler aux pieds; un troisième homme a été suspecté et arrêté avec les deux profanateurs, le médecin Pierre d'Andoville, mais il a finalement été acquitté et remis en liberté, faute de preuves [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, Auxerre (1881), tome I, page 92].

– **Le 4 juin 1541**, à Autun, ont été étranglés et brûlés en place publique les deux protestants qui, le 15 mai précédent, avaient profané l'église souterraine de Saint-Jean-de-la-Grotte, à savoir le praticien Pierre Moreau et son ami Nicolas Charbonnier [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, Auxerre (1881), tome I, page 92].



Exécution de protestants à Autun

– En 1546, par lettres patentes, le roi François I^{er} a ordonné la construction d'une muraille défensive entourant l'ensemble de la ville d'Autun (71), composée du Château, vieux quartier implanté sur les hauteurs, protégé par son propre mur d'enceinte, du fort de Marchaux, dans la partie basse, et de la ville moderne située entre le fort et le Château [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– Le 28 août 1546, à Autun (71), l'avocat Jean de Montrambaud a été nommé parmi les dix-huit conseillers juridiques que le corps municipal de la ville a engagés, chargés de « *chercher tous moyens pour la clôture d'icelle ville* », ceci conformément aux instructions du roi François I^{er} qui a ordonné la construction d'un long mur d'enceinte défensif englobant le Château, le fort de Marchaux et la ville moderne [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II, page 79].

– En 1547, à Autun (71), ont commencé les travaux de construction de l'enceinte défensive devant entourer l'ensemble de la ville, à savoir : le Château, le fort de Marchaux et la ville moderne [Hippolyte Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, tome II].

– Le 24 mars 1552 n.s., Jean Ailleboust, natif d'Autun, a été immatriculé à l'université de médecine de Montpellier sous le nom latinisé d'*Albosius*, avec comme professeur tuteur Honoré Castellan, qui a enseigné à Montpellier de 1546 à 1557 : « *Ego Johannes Albosius, diocesis haeduensis, veni in hanc alma universitatem Montispessuli ut in eius studio incumbam et fui examinatus in philosophia et medicina et admissus persolvique jura universitatis juranque me observaturum diligenter praeilegia statutaque edita et edenda elegi mihi in patrem dominum Honoratum Castellanum, doctorem medicini in quorum universitatem fidem chirographum meum apposui. Anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo primo ante Pascha, die vigesimo quarta martii* » [Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, section médecine, fonds ancien, manuscrit S 19, folio 269 ; Marcel Gouron, *Matricule de l'université de médecine de Montpellier (1503-1599)*, Genève (1957), voir étudiant n° 1932 ; Louis Dulieu, *La médecine à Montpellier (la Renaissance)*, tome II, Avignon (1979)].

– Le médecin Jean Ailleboust n'a pas inventé l'eau de Dalibour [erreur trouvée dans : Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, pages 60 et 61].

– L'eau de Dalibour, qui est une solution antiseptique de sulfate de cuivre et de zinc à usage dermatologique, a été inventée par Jacques Dalibour, décédé en 1735, chirurgien de la gendarmerie du roi Louis XIV [Maurice Bariéty et Charles Coury, *Histoire de la médecine*, Paris (1963)].



Jacques DALIBOUR - Bulletin des sciences pharmacologiques : organe scientifique et professionnel, Paris, 1915.

– Le 8 août 1554, devant maître Tribolé, notaire à Auxerre, est comparu l'honorable homme maître Jean Ailleboust, docteur en médecine à Auxerre (fils de feu Pierre Ailleboust, originaire du Perche, docteur en médecine à Autun, et de Pierrette de Sééz, encore en vie), lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Rémond, fille de l'honorable homme maître Girard Rémond, licencié en lois, conseiller au siège présidial d'Auxerre, et de Jeanne de Boulangiers [AD 89, 3 E 6-434 (voir aussi Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, pages 60 et 61)].

– Le 16 novembre 1554, le lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci

de verser la somme de 40 sols parisis à Marceau Troffineau, sergent du bailliage d'Auxerre demeurant à Neuvy-sur-Loire (58), ceci pour avoir amené depuis ledit lieu jusqu'aux prisons royales d'Auxerre un prisonnier nommé Michel Gaboret (ou Gabouret), accusé d'hérésie [AD 21, B 2632, folio 29 recto].

– **Le 20 novembre 1554**, le procureur du roi au bailliage d'Auxerre (Jean Deheu) a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 16 livres parisis à Rollet Lemoine, maître des hautes œuvres de la ville d'Auxerre, ceci pour avoir brûlé vif Michel Gaboret, accusé d'hérésie [AD 21, B 2632, folio 29 recto et verso].

– **En novembre 1554**, le lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 63 sols tournois au frère Pierre Bogueraul, religieux des frères prêcheurs d'Auxerre, ceci pour avoir ramené à Auxerre, avec un sergent de Neuvy-sur-Loire (Marceau Troffineau), un prisonnier nommé Michel Gaboret (ou Gaboret), accusé d'hérésie et exécuté à mort, pour avoir fourni la nourriture du sergent et de lui-même pendant le trajet et pour avoir fait plusieurs journées de vacations [AD 21, B 2632, folio 29 verso].

– **Le 28 avril 1555**, le lieutenant criminel d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 20 livres parisis à Germain Armant, sergent au bailliage d'Auxerre, ceci pour avoir amené des prisons de Cosne jusqu'aux prisons d'Auxerre un nommé Pierre Signard, accusé d'hérésie, et pour avoir convoqué les témoins au procès [AD 21, B 2632, folio 30 verso].

– **Le 27 août 1555**, devant le bailli d'Auxerre, Edmé Balesvre, accusé du crime d'hérésie, a été condamné à une amende de 40 livres parisis, à verser à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre [AD 21, B 2632, folio 14 verso].

– **Le 4 octobre 1555**, de passage en la ville Auxerre, le roi de France Henri II a dîné au réfectoire du couvent des Cordeliers [BM Auxerre,

manuscrit 390 G, nécrologe des Cordeliers].

– **Le 21 décembre 1555**, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé par Edmond Soufflard, vicaire de ladite église, un garçon nommé Israël Foucher, fils de maître Jean Foucher et de Jeanne (Lemoine). Ses deux parrains ont été maître Nicolas de Charmoy, avocat au parlement de Paris, et maître Jean Ailleboust (ou « *Albosius* »), médecin ; sa marraine a été Edmée (Tournemotte), veuve d'Edmé Fauleau [AM Auxerre, registre GG 32, folio 9 recto].

– **Le 31 décembre 1555**, devant maître Tribolé, notaire à Auxerre, en présence du clerc auxerrois Thomas Millot, est comparu maître Jean Ailleboust (qui a signé ainsi), lequel a reconnu être entièrement satisfait des clauses contenues dans son contrat de mariage avec Marie Rémond [AD 89, 3 E 6-434 (voir fin du contrat de mariage du 8 août 1554)].

– **Le 23 juin 1556**, le lieutenant particulier au bailliage d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 20 livres tournois à maître Pierre Boisart, ceci pour avoir amené des prisons de la ville de Vermenton jusqu'aux prisons royales d'Auxerre un nommé Pierre Le Bergier et Guillaume Dujour, vagabonds accusés d'hérésie, et pour avoir payé les frais de voyage de plusieurs témoins à charge devant être confrontés aux deux inculpés à Auxerre [AD 21, B 2633, folio 28 verso].

– **En 1556**, pendant l'été, Jacques de La Halle, chanoine théologal du chapitre d'Auxerre, a accompagné l'évêque de Philadelphie (le frère Philippe Munier) dans sa visite générale du diocèse d'Auxerre au nom de l'évêque auxerrois, ceci pour lutter contre l'expansion de l'hérésie calviniste [BM Auxerre, manuscrit 390 G, histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, page 6 ; Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 86].

– **Le 4 septembre 1556**, le lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 20 livres parisis à Mathieu Dufresne, maître barbier et chirurgien à Auxerre, pour avoir appliqué pendant 62 jours plusieurs

médicaments à un prisonnier nommé Charles Le Bergier (de Vermenton), accusé d'hérésie [AD 21, B 2633, folio 29 verso].

– **Le 5 septembre 1557**, après la défaite du roi Henri II face à l'empereur Charles Quint à la bataille de Saint-Quentin (02), le clergé d'Auxerre a organisé une grande procession solennelle en ville pour implorer le retour de la paix en France, marchant jusqu'à l'église Saint-Amatre en portant toutes les châsses de l'évêché, dont celle de saint Germain.

– **En octobre 1557**, pour lutter contre l'expansion de l'hérésie calviniste, Gaspard Damy, chanoine et official de l'évêque d'Auxerre, a dû se rendre à Gien par ordre de l'évêque d'Auxerre Robert de Lenoncourt, ceci pour ouvrir une instruction judiciaire contre plusieurs habitants soupçonnés de calvinisme [BM Auxerre, manuscrit 390 G, histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, page 6].

– **Le 23 septembre 1558**, maître Guillaume Viole, conseiller en la cour du parlement de Paris, a adressé un mandement à maître Drouet Simonnet, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 6 livres parisis à Germain Sixdeniers, messenger d'Auxerre, pour avoir porté jusqu'au greffe criminel de ladite cour du parlement de Paris les charges et informations, pièces et procédures extraordinairement faites à la requête du procureur du roi au bailliage d'Auxerre à l'encontre de Nicolas (Dupont dit) de Toul, natif de Blois, retenu prisonnier pour cause d'hérésie et ayant fait appel de la sentence prononcée contre lui par le lieutenant criminel d'Auxerre [AD 21, B 2635, folio 35 recto].

– **Le 3 avril 1559**, la paix de Cateau-Cambrésis a été signée entre le roi de France Henri II et le roi d'Espagne Philippe II, le monarque français renonçant à son rêve italien et retirant ses troupes du Piémont et de Savoie.

– **En 1559**, Guillaume Pallisseau, apothicaire domicilié à Metz depuis une dizaine d'années, a été conduit à la prison d'Auxerre, par ordre du sieur de Séneterre, lieutenant du gouverneur de Metz, mais il a vite été relaxé par ordre de la Cour (qui se trouvait à Orléans), les juges d'Auxerre ayant refusé d'instruire son procès en hérésie [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 88].

– **Le 24 janvier 1560 n.s.**, en l'hôtel de ville de Lyon (69), est comparu l'honorable homme Jean Vestu, marchand domicilié à Autun (71), représentant maîtres Charles Ailleboust, Jean Ailleboust (l'aîné) et Anatole Ailleboust, tous trois chanoines de la cathédrale d'Autun, Hugues Ailleboust, bénéficiaire de ladite cathédrale, Jean Ailleboust (le jeune), docteur en médecine, et André Ailleboust, fils légitimes des défunts maître Pierre Ailleboust, ancien médecin ordinaire du roi, et Pierrette de Sééz, lequel comparant, porteur d'une procuration établie à Autun le 8 novembre 1559 par maître (Jean) Rolet, greffier de la ville d'Autun, a reconnu avoir reçu de maître François Coulaud, receveur des deniers de la ville de Lyon, la somme de 160 livres tournois constituant la moitié d'une rente de 320 livres due chaque année par les édiles de Lyon aux six frères Ailleboust, à payer par moitié à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste [AM Lyon, registre CC 1080].

– **Le 19 mars 1560 n.s.**, à la Cour des comptes de Paris, un mandement a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 40 livres parisis à Germain Sixdeniers, messenger ordinaire d'Auxerre, pour avoir mené depuis les prisons d'Auxerre jusqu'aux prisons de la Conciergerie à Paris un nommé Nicolas Dupont (dit de Toul), qui a fait appel à la cour du parlement de Paris d'une sentence de mort prononcée contre lui par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2635, folio 33 verso].

– **Le 5 juillet 1560**, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, sont comparus l'honorable homme Jean Ailleboust (ou Alliboust), docteur en médecine, et Marie Rémond, son épouse, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont nommé comme procureur maître François Thorel, chargé par eux de faire enregistrer en toute cour et juridiction la donation entre vifs qu'ils ont effectuée le jour même, devant le même notaire auxerrois et dans le même acte notarié, au profit de l'avocat maître Barthélemy Gillet, absent, à qui ils ont offert l'ensemble de leurs biens meubles, n'en gardant pour eux que l'usufruit [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 206].

– **Le 15 juillet 1560**, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, est comparu Jean Ailleboust, docteur en médecine en ladite ville d'Auxerre, lequel a reconnu posséder une maison située au

bourg auxerrois de Saint-Eusèbe, tenant d'une part à la rue menant à l'église des frères mineurs et d'autre part aux anciens murs de la cité d'Auxerre, grevée d'une rente de 15 sols à payer chaque année au doyen du chapitre d'Auxerre, ceci par moitié, à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste [AD 89, 3 E 14-6].

– **En janvier 1561** *n.s.*, en un lieu inconnu, Jean Ailleboust, veuf de Marie Rémond, a épousé Marguerite Minagier, fille du noble homme Jean Minagier, écuyer, seigneur de Dixmont et d'Etigny, et de Françoise Clardin [BNF, manuscrits, cabinet d'Hozier n° 4, pièce 82 ; Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, pages 60 et 61].

– **En 1561**, Jean Ailleboust était domicilié en la rue de la Draperie à Auxerre, dans le quartier des Fontaines et du Temple en la paroisse Saint-Eusèbe [AD 89, H 1094 ; Maximilien Quantin, *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre*, 1870, page 156].

– **En juillet 1561**, un édit du roi de France Charles IX de Valois a interdit à tous les calvinistes de son royaume toute réunion publique ou particulière, avec ou sans armes [Baudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, Auxerre (1881), tome I, pages 198 et 199].

– **Le 23 juillet 1561**, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Madeleine Sotiveau, fille de l'honorable homme maître Étienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été maître Jean Ailleboust (ou Dhallibort), docteur en médecine ; ses marraines ont été Catherine Durand, veuve de maître Pierre Sotiveau, et Anne Boucher, épouse

de maître Germain Rousselet, avocat à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 59 verso].

– **Le 29 juillet 1561**, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisé Antoine Duru, fils d'Étienne Duru et d'Anne (Rémond). Ses parrains ont été maître Antoine Boitel (ou Boetel) et maître Claude Rousselet (ou Roselet) ; sa marraine a été Marguerite (Minagier), femme de maître Jean Ailleboust (ou Alibour) [AM Auxerre, registres GG 3 et GG 4].

– **Le 5 août 1561**, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Girard Rémond, enquêteur au bailliage d'Auxerre puis conseiller du roi au bailliage et siège présidial de la même ville, ceci entre d'une part sa fille née de sa défunte première femme Huguette Rousselet, à savoir Louise Rémond, épouse de Regnault Petit, et d'autre part ses sept enfants survivants issus de sa seconde femme Jeanne de Boulangiers, à savoir Jean Rémond (enquêteur au bailliage d'Auxerre), Nicolas Rémond (avocat à Auxerre), Anne Rémond (femme de Claude de Tournay), Claude Rémond (femme de l'avocat auxerrois Philebert Boucher), Perrette Rémond (femme de Germain Mamerot, huissier audienier du roi au siège présidial d'Auxerre), ainsi qu'Edmée Rémond et Jeanne Rémond (toutes deux filles mineures placées sous la tutelle provisionnelle de Claude Thomereau, procureur audit siège présidial d'Auxerre). Comme Marie Rémond, fille du défunt, était déjà morte à l'époque, sans avoir laissé d'enfants, le nom de son mari (Jean Ailleboust) n'a pas été mentionné dans l'acte [AD 89, 3 E 6-321].

– **Le 9 octobre 1561**, Jean Ailleboust était sans doute déjà devenu secrètement protestant lorsque les catholiques d'Auxerre ont découvert le lieu de prière des protestants de la ville, caché dans une grange ou un pressoir près de l'église Saint-Eusèbe, et lorsque la populace a ensuite pillé une trentaine de maisons de huguenots (dans le quartier où vivait ledit Jean Ailleboust) [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, pages 90 et 91].

– **Le 17 janvier 1562** *n.s.*,



L'église Saint-Eusèbe d'Auxerre - Wikipédia

à Saint-Germain-en-Laye (78), un édit de pacification a été signé entre catholiques et protestants, accordant à ces derniers la liberté de culte hors des villes closes comme Auxerre, sans armes et sous surveillance judiciaire.

– **Le 12 avril 1562** (après Pâques), au premier jour du massacre général des protestants de Sens, les émeutiers catholiques ont égorgé dans son lit l'imprimeur Gilles Richebois, blessé depuis deux jours, ainsi que sa femme, enceinte, pillant leur maison et celle de l'écu Jean Michel, ils ont saccagé la demeure du médecin Jacques Ithier, violant et mutilant son épouse devant leurs deux filles avant de la noyer dans l'Yonne avec l'une d'elles, et ils ont percé par un tir d'artillerie la porte d'entrée de la maison de l'avocat Jean Chaslons, chez qui plusieurs huguenots de la ville s'étaient réfugiés, tuant le seigneur de Mombaut et son serviteur qui tentaient de fuir la maison, l'épée à la main, mais laissant s'échapper l'avocat de La Fosse qui a pu quitter la ville en secret dans la nuit [BM Auxerre, manuscrit 341 G; Haag, *La France protestante*].

– **En 1562**, François de la Rivière (seigneur de Champlémy, gouverneur d'Auxerre), Pierre Le Brioy (président du bailliage d'Auxerre) et Hélié Le Brioy (lieutenant particulier au même bailliage) ont uni leurs efforts pour chasser les huguenots de la ville, parvenant à inciter le prévôt d'Auxerre protestant Jacques Chalmeaux à quitter la ville le 17 mai 1562 avec une partie de ses coreligionnaires [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 93].

– **Le 17 mai 1562**, devenu le chef des protestants auxerrois, le prévôt Jacques Chalmeaux a été chassé de la ville avec ses religionnaires par les catholiques ultramontains [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 93].

– **Le 25 avril 1563**, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, est comparue Jeanne de Boulangiers, veuve de feu Girard Rémond, laquelle, à la demande de son gendre Germain Mamerot (époux de Perrette Rémond), a rendu compte des sommes qu'elle a dépensées, dont les frais d'enterrement de ses deux filles Françoise Rémond et Marie Rémond (femme du médecin Jean Ailleboust), toutes deux décédées sans héritiers [AD 89, 3 E 6-323].

– **Le 23 août 1562**, Jacques Creux dit Brusquet,

concierge des prisons royales d'Auxerre, a entraîné des mariniers du bourg Saint-Loup dans une chasse aux huguenots, avec l'assentiment du gouverneur d'Auxerre François de La Rivière et du président Pierre Le Brioy; la bande est entrée dans l'échoppe du potier d'étain protestant Cosson, qui a été battu, défénestré puis achevé dans la rue à coups de levier, et dont le corps a été traîné jusqu'à la rivière et jeté dans l'Yonne du haut du pont [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 94].

– **Le 25 août 1562**, à Auxerre, le concierge des prisons Jacques Creux dit Brusquet a entraîné les mariniers du bourg auxerrois de Saint-Loup dans une deuxième chasse aux huguenots, au cours de laquelle la femme du châtelain d'Avallon (à savoir Marie Boucher, épouse de Lazare Lefoul) a été tuée et précipitée dans l'Yonne, tout comme le prisonnier Edmé Balesvre (ou Baleure), juge de Corbelin (58), qui a été livré à la fureur des émeutiers catholiques par l'official d'Auxerre (Gaspard Damy) [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 94].

– **Le 25 août 1562**, à Auxerre, lors d'une tuerie de protestants auxerrois par les catholiques ultramontains de la ville, l'épouse du châtelain d'Avallon (à savoir Marie Boucher, épouse de Lazare Lefoul) a été appréhendée par les émeutiers, dépouillée de ses bracelets, de sa chaîne en or et de ses vêtements, traînée jusqu'à l'Yonne, blessée de plusieurs coups de dague aux reins et aux cuisses, jetée dans la rivière du haut d'un bateau, et, comme elle était jeune et forte et qu'elle se débattait dans l'eau, elle a été assommée par un batelier avec une rame jusqu'à faire rougir l'eau de son sang; son corps nu a ensuite été livré en spectacle à ses bourreaux qui ont empêché un homme apitoyé de la couvrir d'un linceul, forçant l'intrus d'ensevelir le cadavre dans un champs [Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1863 (tome I), pages 78 et 79].

– **Le 9 octobre 1562**, un ami protestant du médecin Jean Ailleboust, Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, a été molesté chez lui et laissé pour mort par l'avocat auxerrois Edmé Bougault et ses comparses [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 95].

– Juste après que l'avocat du roi protestant Étienne Sotiveau ait été molesté le **9 octobre 1562** par l'avocat Edmé Bougault et ses

comparses, le gentilhomme François de Marraffin, sieur d'Avigneau, enseigne de la compagnie de l'amiral Gaspard de Coligny, s'est présenté devant la ville d'Auxerre avec une vingtaine de cavaliers, tuant quatorze des catholiques auxerrois venus l'affronter à la sortie de la ville [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 95].

– **Le 19 mars 1563**, au château d'Amboise (37), la paix a été restaurée en France pendant quatre ans, ceci grâce à un édit de pacification signé entre catholiques et protestants, ces derniers obtenant la liberté de culte dans les faubourgs d'une ville par bailliage et dans les chapelles des châteaux appartenant aux seigneurs huguenots; dans le bailliage d'Auxerre, le prêche des protestants a été fixé dans les faubourgs de la ville close de Cravant.

– **Le 25 avril 1563**, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, est comparue Jeanne de Boulangiers, veuve de feu Girard Rémond, laquelle, à la demande de son gendre Germain Mamerot (époux de Perrette Rémond), a rendu compte des sommes qu'elle a dépensées, dont les frais d'enterrement de ses deux filles Françoise Rémond et Marie Rémond (femme du médecin Jean Ailleboust), toutes deux décédées sans héritiers [AD 89, 3 E 6-323].

– **Le 27 décembre 1563**, devant Simon Gressier, notaire royal à Sens, en présence de Jean Ailleboust (qui a signé ainsi), sont comparus maître Antoine Minagier, avocat au siège présidial de Sens, et Perrette Charles, son épouse, lesquels ont constitué au profit de Jean Minagier, élu de Sens et seigneur de Dixmont, une rente annuelle de 320 livres tournois, à verser en deux termes égaux de 160 livres à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste, rachetable au prix de 1300 écus d'or [AD 89, 3 E 22-758].

– **En 1564**, à Sens, le médecin Jean Ailleboust vivait en la maison de la Cognée, appelée aussi la maison de la Hache, située sur la Grande Rue et que son épouse Marguerite Minagier tenait de son grand-père Jacques Minagier, où celui-ci demeurait déjà en 1502 [AD 89, E 298, folio 99; Charles Porée, *Histoire des rues et des maisons de Sens*, 1920].

– **En avril 1564**, devant Simon Gressier, notaire à Sens, est comparu Jean Ailleboust, docteur en médecine résidant en ladite ville de Sens, lequel a

cédé à titre de bail annuel et perpétuel à Jeanne Chaston, veuve de Marc Rousset, domiciliée à Nailly, un demi-arpent de vigne situé audit finage de Nailly [AD 89, 3 E 22-758].

– **Le 7 octobre 1564**, devant Simon Gressier, notaire à Sens, un contrat a été passé entre les six enfants survivants de feu Jean Minagier, à savoir Madeleine Minagier, représentée par son mari Jacques Dubois, avocat au siège présidial de Sens, Antoine Minagier, élu de Sens, Claude Minagier, prévôt de Dixmont, Jean Minagier, avocat à Sens, Marguerite Minagier, représentée par son époux Jean Ailleboust, docteur en médecine à Sens, et Marie Minagier, représentée quant à elle par son conjoint Jean Rémond, enquêteur au bailliage d'Auxerre (frère de la défunte Marie Rémond, première femme dudit Jean Ailleboust), et les enfants de feu Jacques Minagier, conseiller au siège présidial de Sens, fils dudit défunt Jean Minagier, placés sous la tutelle de leur mère, nommée Gabrielle Hodoart [AD 89, 3 E 22-758].

– **Le 14 décembre 1564**, devant un notaire inconnu, est comparu Jean Ailleboust, docteur en médecine, lequel a rendu foi et hommage pour le fief de La Motte-Gravard au nom de son beau-frère Antoine Minagier, élu de Sens et fils du défunt Jean Minagier [BNF, manuscrits, pièces originales 1968, Minagier].

– **Le 26 décembre 1564**, devant Louis Tribolé, notaire royal à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Jean Petit, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Christophe Daulmoy, sont comparus le noble homme maître Jean Rémond, enquêteur pour le roi audit bailliage, et Marie Minagier (ou Mesnager), son épouse, lesquels ont donné procuration à leur beau-frère maître Jean Ailleboust, docteur en médecine à Sens, le chargeant de les représenter lors du partage après décès des biens laissés en héritage par le défunt noble homme maître Jean Minagier (ou Mesnager), écuyer, seigneur de Dixmont et d'Etigny, père de ladite Marie Minagier (ou Mesnager) et beau-père desdits Jean Rémond et Jean Ailleboust [AD 89, 3 E 6-435].

– **Le 10 janvier 1565 n.s.**, devant Simon Gressier, notaire à Sens, un contrat a été passé entre d'une part Marguerite Marcillay, veuve d'Antoine Espougnon, domiciliée en ladite ville de Sens, et d'autre part Antoine Minagier, élu de Sens, Jean Rémond, enquêteur au siège présidial

d'Auxerre, Claude Minagier, prévôt de Dixmont, Jacques Dubois, avocat au siège présidial de Sens, Jean Ailleboust, docteur en médecine à Sens, et les enfants mineurs de feu Jacques Minagier [AD 89, 3 E 22-758].

– **Le 5 janvier 1571**, devant Jean-Baptiste Barreau, notaire à Sens, est comparu Jean Ailleboust, médecin résidant en ladite ville de Sens, lequel a acheté pour le prix de 1600 livres une maison située en la rue du Saint-Esprit à Sens, en la paroisse Saint-Hilaire, vendue par tous les héritiers de feu Guillaume Ravault, chanoine de Sens, et de feue Perrette Ravault, veuve d'Olivier Chéreau, promoteur en cour d'Église, à savoir Nicolas Lelasseur, procureur au bailliage de Sens, époux de Martine Minagier, l'écuyer Guillaume Minagier, homme d'armes servant dans la compagnie du duc de Guise, Jean Minagier, lui aussi procureur au bailliage de Sens, Olivier Minagier, avocat au parlement de Paris, et Jean Minagier, fils de feu Miles Minagier et de Catherine Lamy [AD 89, 3 E 22-41 ; Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, pages 60 et 61].

– **Le 1^{er} mars 1571**, à Autun (71), le médecin Jean Lalemant (époux de Françoise Ailleboust) a écrit une lettre en latin à son beau-frère Jean Ailleboust, médecin à Sens, lettre qu'il a ensuite reproduite dans la préface de son livre de médecine publié à Genève la même année, dans lequel il a traduit en latin, puis commenté, trois traités de médecine d'Hippocrate [Louis Marie Guyton, *Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun*, Mémoires de la Société éduenne, 1872, page 497].

– **Le 24 mai 1571**, devant Jean-Baptiste Barreau, notaire à Sens, sont comparus Jean Ailleboust et Marguerite Minagier, son épouse, et deux frères de cette dernière, lesquels ont vendu à Pierre Tolleron, conseiller au bailliage de Sens, un seizième du fief des Hautes Censives de Dixmont [AD 89, 3 E 22-41 ; Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, page 60].

– **En 1573**, l'un des beaux-frères du médecin Jean Ailleboust, Claude Minagier, catholique modéré, a été élu maire de Sens pour deux ans [Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*].

– **Le 24 janvier 1575**, sans doute à Sens, est née Marie Ailleboust, fille légitime du médecin

Jean Ailleboust et de Marguerite Minagier [BNF, manuscrits, cabinet d'Hozier n° 4, pièce 82].

– **En 1575**, l'un des beaux-frères du médecin Jean Ailleboust, Claude Minagier, catholique modéré, a été réélu maire de Sens pour deux ans [Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*].

– **En 1575**, à Sens, l'écuyer Pierre de Paris, seigneur de Philippières à Piffonds, malade depuis longtemps, a été exempté du service militaire personnel dû au roi lors de la montre du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Sens, ceci à la demande de maître Pierre Jamard et au vu du certificat médical établi par le médecin Jean Ailleboust et par l'apothicaire Étienne Bouvier [Maurice Roy, *Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVI^e siècle*, page 195].

– **En 1575**, le roi Henri III ayant nommé le duc de Guise chef des armées royales, une coalition s'est formée contre les deux hommes, réunissant d'une part le duc d'Alençon François de Valois, frère du roi et chef des catholiques tolérants, et d'autre part le prince de Condé Henri de Bourbon et le roi de Navarre Henri de Bourbon, chefs des protestants.

– **En 1576 environ**, en la ville de Sens, est né Jean Ailleboust, fils du médecin Jean Ailleboust et de sa conjointe Marguerite Minagier. Cette date peut être calculée à partir de l'âge de 27 ans qu'avait ledit Jean Ailleboust fils quand, le 3 février 1603, il a vendu une rente [AD 89, 3 E 22 959].

– **Le 6 mai 1576**, au château d'Etigny appartenant à Claude Minagier, maire de Sens (1573-1577), est comparue Catherine de Médicis, assistée du duc François de Montmorency, maréchal de France, du cardinal Charles de Bourbon et de Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, laquelle a rencontré son fils cadet François de Valois, duc d'Alençon et comte du Perche, suivi quant à lui du prince de Condé Henri de Bourbon et du duc Jean-Casimir, venus ensemble de Vallery, signant avec lui une paix humiliante pour le roi Henri III et les catholiques, par laquelle le duc François de Valois a obtenu l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Berry, ainsi que le passage de la Loire à La Charité, tandis que le prince de Condé Henri de Bourbon recevait le gouvernement de la Picardie [Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*; Guy Notel, *Etigny et sa paix*, pages 25 à 27 ; Castelot et Decaux, *Histoire de la France et des Français*, tome 4, pages 223 et 224].

– **Le 15 novembre 1576**, devant Étienne Le Bingeon, notaire à Sens, Jean Ailleboust a signé le contrat de mariage conclu entre Pierre Cretté et Marie Bouvier, fille de l'apothicaire Étienne Bouvier et de Marie Cousin [acte signalé par Alain Noël, non retrouvé dans AD 89, 3 E 83-41].

– **En 1577**, à l'issue de deux mandats de deux ans, le beau-frère de Jean Ailleboust, Claude Minagier, n'a pas été réélu maire de Sens [Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*].

– **Le 17 septembre 1577**, par manque d'argent, le roi de France Henri III de Valois a été obligé de signer la paix de Bergerac, confirmant la paix d'Etigny tout en prononçant la dissolution de la Ligue catholique et de la Confédération protestante.

– **Le 27 janvier 1578**, devant un notaire inconnu, est comparu Charles Ailleboust, évêque d'Autun (71), lequel a établi une procuration au nom de Claude Minagier et de Grégoire Maslard, les chargeant d'assister en son nom au mariage de sa nièce Suzanne Ailleboust, fille de Jean Ailleboust et de Marguerite Minagier, et de remettre à la jeune épouse la somme de 1333 écus d'or soleil et un tiers d'écu. Cet acte est signalé dans le contrat de mariage de ladite Suzanne Ailleboust, conclu le 31 janvier 1578 devant François Boutet, notaire à Sens [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 31 janvier 1578**, devant François Boutet, notaire royal à Sens, est comparu l'écuyer Christophe de Boulangiers, seigneur du Clos et du Mouton, demeurant en ladite seigneurie du Clos à Charny, lequel a passé un contrat de mariage avec Suzanne Ailleboust, fille de Marguerite Minagier et de Jean Ailleboust, docteur en médecine à Sens et médecin ordinaire du frère du roi (François de Valois, comte du Perche et duc d'Alençon, d'Anjou, du Maine, de Touraine et du Berry), la jeune promise étant assistée de Claude Leblanc, serviteur dudit Jean Ailleboust, et de Marie Minagier, veuve en premières noces de Jean Rémond, enquêteur pour le roi à Auxerre, puis femme en secondes noces de Grégoire Maslard, conseiller et procureur du roi au bailliage et siège présidial de Sens, celle-ci léguant à la future épouse la somme de cent écus soleil [AD 89, 3 E 71-31].

– **En 1578**, devant un notaire inconnu, Antoine d'Ailleboust a passé un contrat de mariage avec Marie Genevois, en présence de son oncle Jean Ailleboust et de sa cousine Suzanne d'Ailleboust,

épouse de Christophe de Boulangiers, seigneur du Clos [Ægidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust*, Montréal (1917), page 18 (voir exemplaire aux AD 89, 8^e RES 1123)].

– **Le 2 juillet 1578**, devant François Boutet, notaire à Sens, sont comparus Jean Ailleboust, docteur en médecine demeurant en ladite ville de Sens, et Marguerite Minagier, son épouse, lesquels ont reçu la somme de 100 écus d'or de Jérôme Maulmirey, avocat au bailliage et siège présidial de Sens, agissant en son nom et en celui de Françoise Charlot, sa femme, et des enfants que celle-ci a eu de feu Pierre Balthazar, son premier conjoint, ceci pour le rachat d'une rente annuelle de 18 livres et 10 sols tournois et de cinq septiers de blé froment, portant sur la métairie des Mynots située à Saint-Martin-d'Ordon, rente dont ladite Marguerite Minagier avait hérité de feu Jean Minagier, son père, élu pour le roi en l'élection de Sens [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 9 août 1578**, devant François Boutet, notaire royal à Sens, sont comparus l'écuyer Christophe de Boulangiers, seigneur du Clos et du Mouton, et Suzanne Ailleboust, son épouse, lesquels ont reconnu avoir reçu de maître Jean Ailleboust, docteur en médecine demeurant à Sens et médecin ordinaire du frère du roi (François de Valois, comte du Perche et duc d'Alençon, d'Anjou, du Maine, de Touraine et du Berry), et de Marguerite Minagier, parents de ladite Suzanne Ailleboust, la somme de 1833 écus et un tiers d'écu d'or soleil, équivalant à 5500 livres tournois, somme qui avait été promise auxdits Christophe de Boulangiers et Suzanne Ailleboust dans leur contrat de mariage [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 4 septembre 1578**, devant François Boutet, notaire royal à Sens, est comparu Jean Compérat, praticien à Champlost et receveur de Bouy et Prémartin, agissant au nom de Françoise Raguier, dame d'Esnon et Brion, veuve de Marc de Langhac, lequel comparant a vendu à réméré pour le prix de 1241 écus et deux tiers d'écu soleil à Jean Ailleboust, docteur en médecine demeurant en ladite ville de Sens, le fief de Prédaisy situé en la paroisse de Saint-Mards-en-Othe (10), avec haute, moyenne et basse justices, comportant une métairie avec 100 arpents de terre et 400 arpents de bois et taillis, le tout mouvant en plein fief du roi à cause de sa terre de Chaumont [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 29 novembre 1578**, devant François Boutet, notaire royal à Sens, sont comparus l'écuyer Louis de Léone, seigneur de Mauvoisin, gentilhomme de la chambre du roi, et Jeanne de Bérulle, sa femme, veuve en premières nocces de Claude Everard, chevalier de l'ordre du roi et seigneur de Foissy, lesquels ont cédé à bail à Jean Ailleboust, docteur en médecine demeurant à Sens, une maison située en la paroisse Saint-Benoît à Sens, tenant par-devant à la rue de la Charronnerie, ceci moyennant un loyer annuel et viager de sept écus et deux tiers d'écu soleil [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 10 avril 1579**, devant François Boutet, notaire à Sens, sont comparus Jean Richard, marchand vivant au Bois-de-l'Araye à Champlost, et Charlette Jannout, sa femme, lesquels ont vendu à Jean Ailleboust, docteur en médecine demeurant en ladite ville de Sens, une rente annuelle de 16 écus et deux tiers d'écus, rachetable pour le prix de 200 écus d'or soleil et garantie sur un fief sis à Champlost, d'une superficie de cinq arpents et comprenant une maison avec jardin et closeau, tenant d'un long au grand chemin d'Auxerre à Saint-Florentin et d'autre long au cimetière de l'église de Champlost [AD 89, 3 E 71-31].

– **Le 19 juin 1579**, devant un notaire inconnu, est comparu Guillaume Trouillot, seigneur de Rucouvert, lequel a constitué pour sa sœur une rente sur une maison située en la rue du Saint-Esprit à Sens, en la paroisse Saint-Hilaire, maison qu'il avait achetée à Jean Ailleboust [Chambre des notaires, registre des insinuations].

– **Le 19 octobre 1580**, devant François Boutet, notaire à Sens, est comparu Jean Ailleboust, docteur en médecine résidant en ladite ville de Sens, lequel a versé la somme de 200 écus d'or soleil à Jean Richard, marchand demeurant au Bois-de-l'Araye à Champlost, ceci pour le rachat de la rente qu'il avait souscrite le 10 avril 1579 devant le même notaire [AD 89, 3 E 71-31, voir fin de l'acte de constitution de rente du 10 avril 1579].

– **Le 25 août 1581**, devant François Boutet, notaire à Sens, est comparu Jean Ailleboust, docteur en médecine vivant en ladite ville de Sens, lequel a reçu de Françoise Raguier, dame d'Esnon et Brion, représentée par l'écuyer Hubert Delahaye, seigneur de Trancault en partie, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Tinteville (lieutenant général du roi au gouvernement de Champagne et Brie), la somme de 1241 écus

et deux tiers d'écu soleil pour le rachat de la seigneurie de Prédaissy, située à Saint-Mards-en-Othe (10), qu'il lui avait achetée à réméré pour trois ans le 4 septembre 1578 [AD 89, 3 E 71-31, voir fin de l'acte de vente à réméré du 4 septembre 1578].

– **Le 25 août 1581**, devant François Boutet, notaire à Sens, sont comparus le docteur en médecine Jean Ailleboust, le maître chirurgien Claude Lenoir et l'apothicaire Jean Caille, tous domiciliés en ladite ville de Sens, lesquels ont certifié que l'écuyer Arthus de La Grange, seigneur de Campoix, enseigne de cinquante hommes d'armes sous les ordres du marquis (Georges) de Clermont-Gallerande (seigneur de La Celle-Saint-Cyr), souffre depuis douze jours d'une double fêlure l'empêchant d'aller à cheval ou de voyager en litière [AD 89, 3 E 71-45 ; Alain Noël, *Trois levrettes de sable au champ d'argent*, page 60].

– **En 1582**, chez le libraire Jean Savine, à Sens, le médecin Jean Ailleboust a publié un livre en latin intitulé « *Portentosum lithopaedion, sive embryon petrefactum urbis senonensis* », avec une planche anatomique, ceci pour raconter l'autopsie de Colombe Chatry qui, pendant vingt-huit ans, avait conservé en son corps un fœtus pétrifié, cette



autopsie ayant été faite par lesdits Jean Ailleboust et Simon de Provanchières en présence des médecins Jean Rousselet et Jean Périgois, des chirurgiens Claude Lenoir et Jean Cottias et de l'apothicaire Étienne Bouvier [Charles Porée, *Histoire des rues et des maisons de Sens*; Raige-Delorme et Dechambre, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, tome II, Paris (1865)].

– **En l'an 1582**, chez le libraire Jean Savine à Sens, Simon de Provanchières a publié un livre en français intitulé « *Le prodige d'un enfant pétrifié de la ville de Sens* », traduction d'un ouvrage en latin publié la même année par Jean Ailleboust sous le nom d'*Albosius*, relatant l'autopsie de Colombe Chatry qui, pendant vingt-huit ans, avait conservé en elle un fœtus pétrifié, cette autopsie ayant été réalisée par lesdits Jean Ailleboust et Simon de Provanchières, ceci en compagnie des médecins Jean Rousselet et Jean Périgois, des chirurgiens Claude Lenoir et Jean Cottias et de l'apothicaire Étienne Bouvier [Charles Porée, *Histoire des rues et des maisons de Sens*; Raige-Delorme et Dechambre, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, tome II, Paris (1865)].

– **Le 10 juin 1584**, à Château-Thierry (02), est mort d'un flux de sang et de fièvre lente François de Valois, comte du Perche et duc d'Alençon, d'Anjou, du Maine, de Touraine et du Berry, dernier prince catholique héritier du trône (et protecteur de Jean Ailleboust, son médecin ordinaire) [Castelot et Decaux, *Histoire de la France et des Français*, tome IV, page 260].

– **Le 29 avril 1585**, à Autun (71), est décédé l'évêque Charles Ailleboust, lequel a été inhumé dans le tombeau de sa famille à l'église Saint-Jean-de-la-Grotte, ceci dans la chapelle de Saint-Jean-et-Saint-Damien où reposaient déjà son père et ses frères [Ægidius Fauteux, *La famille d'Aillebout*, Montréal (1917), page 16 (voir exemplaire aux AD 89, 8° RES 1123)].

– **En 1585**, en la ville d'Autun (71), a eu lieu l'inventaire après décès des titres et papiers du défunt évêque autunois Charles Ailleboust, ceci à la requête de ses frères Hugues Ailleboust, son exécuteur testamentaire, et André Ailleboust, héritier sous bénéfice d'inventaire, et en présence de Nicolas Dagobert, procureur du docteur en médecine Jean Ailleboust, troisième frère du défunt prélat [AD 71, G 429].

– **Le 7 mai 1585**, devant un notaire inconnu,

maître Jean Ailleboust, domicilié à Sens, a vendu à son frère André Ailleboust, demeurant à Autun (71), son tiers du fief familial de Collonge-la-Madeleine (71), qui avait été divisé en trois entre lui, ledit André Ailleboust et leur défunt frère Charles Ailleboust, mort huit jours plus tôt, promettant en outre de vendre audit André la moitié du troisième tiers laissé en héritage à ses deux frères par ledit défunt Charles, une fois la succession terminée, ledit Jean Ailleboust recevant en paiement une simple avance de neuf cents livres, ainsi que des biens à prendre sur la succession dudit Charles Ailleboust et de la défunte Françoise Ailleboust, sœur des trois seigneurs de Collonge-la-Madeleine [Ægidius Fauteux, *La famille d'Aillebout*, Montréal (1917), pages 16 et 17 (voir exemplaire aux AD 89, 8° RES 1123)].

Sur les huit enfants du médecin autunois Pierre Ailleboust, et de son épouse Perrette de Séez, deux seulement semblent avoir eu une longue postérité sur plusieurs générations :

1) André Ailleboust, seigneur après sa mère de Collonge-la-Madeleine, qui de son épouse Odotte Rolet a eu au moins trois enfants, à savoir Antoinette Ailleboust (femme d'Antoine Pigenat), Pierre Ailleboust (chanoine d'Autun), et enfin Antoine d'Ailleboust (père de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur général de Nouvelle-France);

2) Jean Ailleboust le jeune, premier médecin du roi Henri IV, qui de son épouse Marguerite Minagier a eu lui aussi trois enfants, à savoir Suzanne d'Ailleboust (femme de Christophe de Boulangiers puis de Guillaume Duval), Marie d'Ailleboust (femme de Jean Bedé), et l'avocat Jean d'Ailleboust (mari de Suzanne Romet puis de Marie Conseil).

André Ailleboust et ses descendants sont tous restés dans le giron de l'Église catholique, tandis que Jean Ailleboust le jeune et ses propres descendants se sont efforcés de rester fidèles à leur foi protestante.

On a donc là l'illustration du déchirement, au sein même des familles, qu'a provoqué la confrontation au XVI^e siècle du catholicisme et du protestantisme en France. La famille Ailleboust est intéressante à cet égard. On a d'un côté un évêque et plusieurs chanoines, et de l'autre côté un docteur en médecine entré au service du roi huguenot Henri IV.

INFORMATIONS GÉNÉALOGIQUES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES (08)

d'après Flash FFG n° 258

Mise en ligne de registres des hypothèques. Les tables alphabétiques des répertoires sont désormais en ligne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'EURE-ET-LOIRE (28)

d'après Flash FFG n° 258

Mise en ligne des listes électorales jusqu'en 1959, des recensements de population jusqu'en 1946 et des tables de successions et absences jusqu'en 1968.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GERS (32)

d'après Flash FFG n° 258

L'état civil d'Auch (1843-1912) est en ligne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE (32)

d'après Flash FFG n° 258

Mise en ligne des recensements jusqu'en 1936, des tables des successions et absences jusqu'en 1968, des cartes des combattants et des registres des associations de l'arrondissement de Tours (1901-1940).

ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX (33)

d'après Flash FFG n° 258

300 ans d'histoire numérisés aux Archives de Bordeaux.
Les Archives de Bordeaux Métropole proposent désormais en ligne l'intégralité des registres des paroisses de Bordeaux de l'Ancien Régime.

ARCHIVES MUNICIPALES DE L'AUBE (10)

d'après Flash FFG n° 259

Mise en ligne de la presse ancienne microfilmée.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES DEUX-SÈVRES (79)

d'après Flash FFG n° 258

De nouveaux documents numérisés ont été mis en ligne (ajouts des recensements jusqu'en 1936, registres des déclarations de successions (1790-1920 pour les bureaux d'Airvault à Niort), etc.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'YONNE (89)*d'après Flash FFG n° 259*

Mise en ligne des registres matricules du recrutement militaire (classes 1867-1921)

<https://bit.ly/2TFWGKf>

Yvelines : Presse locale en ligne : 10 nouveaux titres à parcourir.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MOSELLE (57)*d'après Flash FFG n° 260*

Les registres d'état-civil de l'arrondissement de Thionville (1793-1871) ont été mis en ligne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93)*d'après Geneanet*

Les AD de la Seine-Saint-Denis viennent de mettre en ligne :

- Les registres numérisés d'état civil jusqu'en 1922,
- les recensements jusqu'en 1936,
- les listes électorales jusqu'en 1939.

ARCHIVES DE PARIS*d'après Geneanet*

Les recensements sont en ligne sur :

<http://archives.paris.fr/s/11/denombrements-de-population/>

- Les recensements de Paris n'ayant débuté qu'après la guerre 14-18, ce ne sont que les années 1926, 1931 et 1936 qui sont accessibles.
- La recherche s'effectue par arrondissement, puis par quartier, et enfin par rue; il faut donc connaître l'adresse précise.
- 1946 est numérisé, mais n'est pas accessible sur Internet.
- Les dénombremments listent la population en 3 parties :
 - la population de résidence habituelle (partie A);
 - la population comptée à part - population des casernes, internats des lycées, hôpitaux, prisons, congrégations religieuses, etc.
 - les hôtes de passage
- Les dénombremments de population de 1946 et la population comptée à part des recensements antérieurs sont accessibles uniquement en salle de lecture.

En effet, la population comptée à part, présente des données dites sensibles : prisonniers majeurs ou mineurs incarcérés (populations placées sous main de justice); personnes hospitalisées (personnes protégées par le secret médical) et membres des congrégations religieuses (personnes protégées par le secret de leur confession) qui restent non diffusables en ligne.



Fédération
Française de
Généalogie





Cercle Généalogique de la Côte d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte A8 21000 DIJON

Site : cgco.org - Mail : cgcotedor@orange.fr

NOS RÉUNIONS				
PERMANENCES	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
DIJON	Mardis 3 et 17	Mardis 1 ^{er} et 15	Mardis 5 et 19	Mardis 3 et 17
BEAUNE	Lundi 2	Lundi 7	Lundi 4	Lundi 2
BLIGNY-SUR-OUCHÉ		Lundi 7	Lundi 4	Lundi 2
PARIS		Mercredi 16		

à DIJON **de 16 h 30 à 18 h 30** 2, rue des Corroyeurs, Maison des Associations, Salle 305 et 408
à BEAUNE **de 17 h à 19 h** Porte Mairie de Bourgogne, Maison des Associations, Niv 0
à BLIGNY-sur-OUCHÉ **de 15 h à 17 h** Médiathèque de Bligny-sur-Ouche, Rue Morisot
à PARIS **à 15 h** Café François Coppée, Bd Montparnasse, 75006, Métro DUROC

NOS FORMATIONS 2019, à la Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, DIJON

jeudi 12 septembre de 14 h 30 à 16 h 30 **JE DÉBUTE MA GÉNÉALOGIE** (1^{re} partie)
mercredi 2 octobre de 14 h 30 à 16 h 30 **RECHERCHES PRATIQUES SUR INTERNET**
samedi 5 octobre de 14 h 30 à 16 h 30 **QUESTIONS, DISCUSSIONS, BLOCAGES, ACTUALITÉS.**
mercredi 6 novembre de 14 h 30 à 16 h 30 **JE DÉBUTE MA GÉNÉALOGIE** (2^e partie)
jeudi 5 décembre de 14 h 30 à 16 h 30 **RECHERCHES PRATIQUES SUR INTERNET**
samedi 7 décembre de 14 h 30 à 16 h 30 **ACTES NOTARIÉS ET INTERNET.**

Les cours de Paléographie réservés aux adhérents

Auront lieu à 14 heures. Dates à fixer.

Les ateliers Hérédité : Le nombre de places étant limité, il convient de s'inscrire au préalable.

Le Vendredi 20 Septembre et les Jeudis 24 Octobre, 21 Novembre et 19 Décembre à 17 h.

Les ateliers Généatique : Le nombre de places étant limité, il convient de s'inscrire au préalable.

Les Vendredis 13 Septembre, 18 Octobre, 15 Novembre et 13 Décembre à 14 h 30.

LE CGCO PARTICIPERA À :

- Journée du 30^e Anniversaire du CG de l'Aube le 25 Mai à Troyes.
- Forum des Associations à Beaune les 7 et 8 Septembre
- Fête de la Pressée à Chenôve les 14 et 15 Septembre.
- Rencontres Généalogiques de St-Usuge (71) les 14 et 15 Septembre.
- Grand Dej' à Dijon le 15 Septembre.
- L'UGB participera au Congrès National de la Fédération à Ajaccio, du 11 au 13 octobre 2019.



Cercle Généalogique de la Côte d'Or

NOS NOUVELLES PUBLICATIONS : Remise de -1,5 € aux Adhérents

N°	COMMUNES		€	N°	COMMUNES		€
1625	AISEY-sur-Seine	X 1591-1802	11	1632	BUSSIÈRE-sur-Ouche (La)	X 1806-1895	13
21006	AISEY-sur-Seine	TX 1591-1802	4	1634	CHAMBAIN	X 1794-1805	4
1619	AMPILLY-le-SEC	X 1668-1805	10	21129	CHAMBAIN	TX 1794-1805	4
21012	AMPILLY-le-SEC	TX 1668-1805	4	1628	CHAMBLANC	° 1659-1699	9
1635	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	° 1614-1668	12	1631	CHAMBLANC	° 1700-1749	13
1636	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	° 1669-1724	11	1614	CHÂTILLON-sur-SEINE	X 1650-1683	17
1637	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	° 1725-1782	11	1615	CHÂTILLON-sur-SEINE	X 1684-1714	15
1638	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	° 1783-1932	13	1616	CHÂTILLON-sur-SEINE	X 1715-1743	17
1642	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	+ 1628-1773	14	1617	CHÂTILLON-sur-SEINE	X 1744-1769	16
1643	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	+ 1774-1843	14	1618	CHÂTILLON-sur-SEINE	X 1770-1794	15
1644	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	+ 1844-1832	14	21154	CHÂTILLON-sur-SEINE	TX 1650-1794	19
21026	ASNIÈRES-en-MONTAGNE	T°+1614-1932 TX1627-1804	20	1639	ERINGS	°+ 1740-1758	5
1640	BEAUNE (Notre Dame)	° 1701-1730	11	21248	ERINGS	T°+ 1740-1758 TX 1670-1800	4
1641	BEAUNE (Notre Dame)	+ 1701-1730	7	1620	GEVREY-CHAMBERTIN (notaire BILLOT)	Cm 1596-1636	17
1626	BEAUNOTTE	° 1629-1668 X1670-1804	8	1621	GEVREY-CHAMBERTIN (notaire BILLOT)	Actes 1596-1605	19
21055	BEAUNOTTE	T° 1629-1668 TX1670-1804	4	1622	GEVREY-CHAMBERTIN (notaire BILLOT)	Actes 1606-1614	16
1629	BENEUVRE	X 1615-1805	8	1623	GEVREY-CHAMBERTIN (notaire BILLOT)	Actes 1615-1623	16
21063	BENEUVRE	TX 1615-1805	4	1624	GEVREY-CHAMBERTIN (notaire BILLOT)	Actes 1624-1636	19
1630	BREMUR-et-VAUROIS	X 1604-1804	6	1627	POUILLY-sur-SAÔNE	X 1649-1801	11
21104	BREMUR-et-VAUROIS	TX 1604-1804	4	21502	POUILLY-sur-SAÔNE	TX 1649-1801	4
1633	BUSSEAUT	X 1669-1804	6				
21117	BUSSEAUT	TX 1669-1804	4				

Ajoutez, s'il vous plaît, les frais de port au prix des cahiers commandés. Réglez l'ensemble par chèque à l'ordre du CGCO.

Commande jusqu'à	12 €	24 €	45 €	110 €	290 €	>290 €
Envoi simple	3,50 €	5 €	6,50 €	9,50 €	12,50 €	20 €
Retrait au CGCO	Gratuit : À retirer à la Maison des Associations, Dijon - bureau 305 sur rendez-vous.					



Cercle Généalogique de la Côte d'Or

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MARS 2019

Elle a eu lieu à la salle des États des Archives Départementales de la Côte=d'Or.

Rapport moral du Président Yvon CLAUDE

L'année 2018 a malheureusement été marquée par la disparition de trois personnalités du CGCO :

- **Patricia RÉAUX**, notre trésorière qui nous a quittés brusquement à l'aube de ses 59 ans après 30 années de trésorerie au sein de notre club.
- **Pierre COULON** qui fut le Président du CGCO de 1994 à 2002.
- **Guy LARDIN**, ancien Vice-Président, ancien responsable de l'antenne de l'Auxois-Nord.

Nous avons une pensée émue pour eux.



Je vais débiter ce rapport moral en remerciant tout particulièrement deux personnes qui nous ont permis de faire face aux événements :

- **Gérard GILQUIN**, administrateur, qui a bien voulu prendre en charge la comptabilité, poste important pour notre association.
- **Hugues LETENEUR**, notre ancien employé, qui à la suite de la suppression des contrats aidés a bien voulu continuer à s'occuper de toute la partie informatique ainsi que de la maintenance de notre site Internet en tant qu'auto-entrepreneur.

Sa tâche va d'ailleurs être accentuée car le CGCO, après un remaniement au sein de l'UGB, va prendre en charge l'édition de la revue NAEN pour les quatre cercles de la région avec l'imprimerie I.C.O. de Dijon ainsi que le routage via l'ESAT de Montbard ; il sera le coordonnateur de cette action.

Passons maintenant à quelques statistiques qui permettent de contrôler la bonne santé du CGCO.

À commencer par l'accroissement de neuf adhérents par rapport à 2017. Ce nombre n'est pas important, mais le CGCO est le seul cercle à progresser dans ce domaine au sein de l'UGB.

La moyenne d'âge de 70 ans pour nos adhérents n'a pas varié, s'échelonnant de 30 à 92 ans avec 60 % d'hommes.

La répartition géographique est de 57 % pour la Côte-d'Or et 11 % pour l'Île-de-France, les 32 % restant se répartissent sur le territoire national et l'étranger.

Nous constatons que 108 nouveaux adhérents nous ont rejoints en 2018. Ce nombre important, d'année en année, représente des généalogistes « passagers » qui n'adhèrent que pour un an à la recherche d'un patronyme sur notre base de données accessible aux adhérents.

Nos sources de revenus sont toujours les cotisations, contrairement aux autres postes qui sont en légère régression. C'est grâce à ces 108 nouveaux adhérents que le budget « cotisation » est en augmentation car l'adhésion la première année est de 26 € en comparaison des 19 € pour un renouvellement.

Comme notre nouveau trésorier vous le démontrera tout à l'heure, notre situation financière est très positive. Au regard de ces bons résultats, nous pouvons être globalement satisfaits du déroulement de cette année 1918.

Et maintenant comment progresser ?

L'attrait principal pour les chercheurs généalogistes est principalement dû à la richesse de notre base avec plus de 1 500 000 actes et la possibilité de consulter dans l'espace adhérent :

- les 17 729 morts de la guerre 14/18 de Côte-d'Or
- les 342 012 habitants du département en 1911
- les tables alphabétiques filiales de 571 communes du 21
- les 52 169 listes éclairs de nos adhérents

Je vous propose d'ajouter une nouvelle rubrique de recherche avec les **« registres matricules »**.

Grâce à l'indexation collaborative mise en place par les Archives Départementales, une convention de partenariat va nous permettre de récupérer les fichiers indexés par le CGCO pour les inclure à notre base de consultation. Cette action profitera donc simultanément à tous les utilisateurs des AD et du CGCO. J'invite un maximum d'adhérents à participer à indexer ces registres matricules des Subdivisions de Dijon et d'Auxonne en m'adressant directement votre demande. Une vidéo montrant la procédure à suivre sera mise en ligne sur notre site.

Je terminerai ce bilan par mes remerciements qui s'adressent aux administrateurs, à tous les bénévoles qui s'investissent dans les permanences, dans les cours de formation, pour effectuer des relevés, etc.

Dernier appel en sollicitant des volontaires pour entrer au Conseil d'Administration qui comprend actuellement 13 membres dont certains ne renouvelleront pas leur prochain mandat.

De nouvelles recrues seraient les bienvenues pour rajeunir cette Assemblée, à commencer par le Président qui vient de passer le cap des 80 ans, âge largement limite pour exercer cette fonction.

En 2009, je m'étais fixé une période de 3 ans qui devrait être la bonne moyenne pour dynamiser le cercle. En attaquant ma 10^e année, j'attends vivement la relève.

Je vous remercie de votre attention.

Yvon CLAUDE

Votre Président

yvonclaud@orange.fr - 06.70.60.70.18

Le rapport moral, soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités et financiers

Les rapports d'activité et financiers ont été ensuite présentés par le Secrétaire Daniel FUANT et par le Trésorier Gérard Gilquin ; le Contrôleur Financier Georges GOMEZ a aussi présenté son rapport.

Ces rapports d'activité, financier et du Contrôleur Financier soumis au vote ont été adoptés à l'unanimité et quitus donné au Trésorier.

Élection d'administrateurs : M^{mes} et MM. Denise DECOSNE, Christian LAURENT, Marie-Christine RÉVAULT et Philippe TABARY arrivent en fin de mandat. M. Philippe TABARY ne se représente pas ; mais il continuera à être actif au sein du CGCO tout en prenant des responsabilités dans l'Association des Amis des Archives. M^{mes} et M. Denise DECOSNE, Christian LAURENT, Marie-Christine RÉVAULT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité.



Monsieur Édouard BOUYÉ, Directeur des Archives Départementales de la Côte d'Or, présente l'actualité des Archives Départementales :

- Les travaux à l'annexe Quai Gauthey permettent de stocker 7 km d'archives supplémentaires ; une salle de lecture y est ouverte de 9 h à 12 h ;
- De nombreuses réunions, expositions, conférences sont organisées par les Archives et par les Amis des Archives. M. Philippe TABARY y anime chaque mois le Café des Archives. Des séances (pour 8-10 participants) seront organisées pour faire découvrir, expliquer comment utiliser les richesses des Archives "Les Archives, c'est facile" ; la 1^{re} séance le 24 mai sera réservée aux adhérents du CGCO.
- Le site internet des AD continue à poser des problèmes : décalage des index posés en cas d'ajout de pages dans le lot d'images ; problème de défilement des pages dans certains lots d'images. M. Édouard BOUYÉ remercie les adhérents des signalements qu'ils font et il les engage à les formaliser de la manière la plus claire et efficace possible.

Nous rappelons que l'indexation est très importante pour les généalogistes et que permalien veut dire lien permanent.

- De nombreux inventaires dactylographiés ont été convertis.

Nous remercions M. Édouard BOUYÉ et toute l'équipe des Archives de nous avoir si bien accueillis toute cette journée et d'une manière générale pour leur gentillesse, leur compétence et leur disponibilité.

Monsieur Gérard MOYSE nous rappelle que la consultation des **Archives Diocésaines** est possible à l'ancien séminaire, rue Voltaire, le matin sur rendez-vous.

Questions, demandes des participants :

Plusieurs participants félicitent M. Édouard BOUYÉ pour la qualité, la richesse du site des Archives Départementales, et félicitent son personnel.

Le CGCO pourrait-il participer à un Salon généalogique dans l'Aube ?

D'une manière générale, pour des raisons budgétaires, le CGCO ne participe aux Forums Généalogiques que dans la région et sur une seule journée. Si un adhérent, ou mieux plusieurs, peuvent représenter le CGCO à d'autres Forums pour un coût limité, ils seront les bienvenus.

Il faut se réinscrire sur le Forum après une période sans consultation. Sera corrigé.

Peut-on faciliter l'accès à la Base de Données pour les adhérents ?

À voir.

Ensuite :

54 adhérents se sont retrouvés autour d'un bon repas à la brasserie Le Temps des Ducs ou plutôt à son annexe place de la Libération.

L'après-midi :

Chacun a pu apprécier dans la Salle des Gardes et dans l'entrée, l'exposition : ***L'Art des tranchées, Petits Poucet de la Grande Guerre.***

M^{me} Ségolène GARÇON-TOITTOT a présenté "***Les enfants assistés***" ou comment retrouver les traces d'un enfant assisté (XVIII^e-XX^e siècles) ?

L'auditoire a été vivement intéressé.

Le texte de cette conférence se trouve sur le site des AD 21 (Recherches, Sources et Méthodes) :

https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/web/media/04_apprendre/02_ateliers_chancelier_rolin/sources_et_methodes/019_enfants_assistes/enfants_assistes.pdf

Enfin M. Édouard BOUYÉ a fait visiter les salles de lecture des AD à une quinzaine d'adhérents.

Ceux qui l'ont souhaité ont aussi pu assister ensuite à la présentation de l'exposition "***L'Art des Tranchées***", par son réalisateur, le Général Bertrand FRANÇOIS.

Un livre a été édité par les Archives Départementales.

Daniel FUANT



SOCIÉTÉ
GÉNÉALOGIQUE
DE L'YONNE

27/4 place Corot 89000 AUXERRE

☎ 03 86 46 90 60

<http://sgyonne.org> - sgy.secretariat@wanadoo.fr

Calendrier des activités de la Société généalogique de l'Yonne en 2019

Samedi 22 juin 2019 : conseil d'administration de l'UGB à **Dijon** (Côte-d'Or).

Vendredi 28 juin 2019 : rencontre *Gene@2019* de la FFG sur « *L'émigration* » à **Paris** (Seine), à la Porte Dorée.

Mardi 2 au jeudi 4 juillet 2019 : XI^e colloque international de l'AIG à **Varsovie** (« *L'Europe dans la famille* »).

Samedi 21 septembre 2019 : conseil d'administration de l'UGB à **Dijon** (Côte-d'Or).

Dimanche ?? septembre 2019 : 3^e forum de généalogie à **Lindry** (Yonne).

Samedi 5 octobre 2019 : CA de la SGY (élaboration du calendrier de 2020).

Vendredi 11 au dimanche 13 octobre 2019 : colloque national de la FFG à **Ajaccio** (Corse).

Du jeudi 24 au samedi 26 octobre 2019 : congrès international de RootsTech à **Londres** (Angleterre).

Samedi 9 et Dimanche 10 novembre 2019 : rencontre généalogique à **Douchy** (Loiret).

Samedi 16 novembre 2019 : réunion de l'antenne tonnerroise au caveau Dolto à **Tonnerre** (Yonne).

Dimanche ?? novembre 2019 : 4^e forum de généalogie à **Sommecaise** (Yonne).

Samedi 7 décembre 2019 : CA et assemblée plénière d'automne de la SGY à **Sens** (Yonne).

MESSAGE

La richesse et l'intérêt de NAEN ne peuvent venir que de la diversité des articles qu'il propose.

*L'équipe de rédaction se charge de la mise en page de la revue. **Pour son contenu, par contre, cela dépend uniquement de votre contribution.***

Merci d'adresser vos articles exclusivement à :

Adhérents CGSL : à Jacques Racouchot : racouchot.jacques@wanadoo.fr

Adhérents GERCO : à Pierre Thierry : gerco.genea21@yahoo.fr

Adhérents CGCO : à Yvon Claude : yvonclaud@orange.fr

Adhérents SGY : à Pierre Le Clercq : esgeaihygrecq@gmail.com

Pour toute autre question concernant la revue (composition, suggestions,...) vous pouvez nous contacter à : cgsi.creusot@gmail.com

L'équipe de rédaction



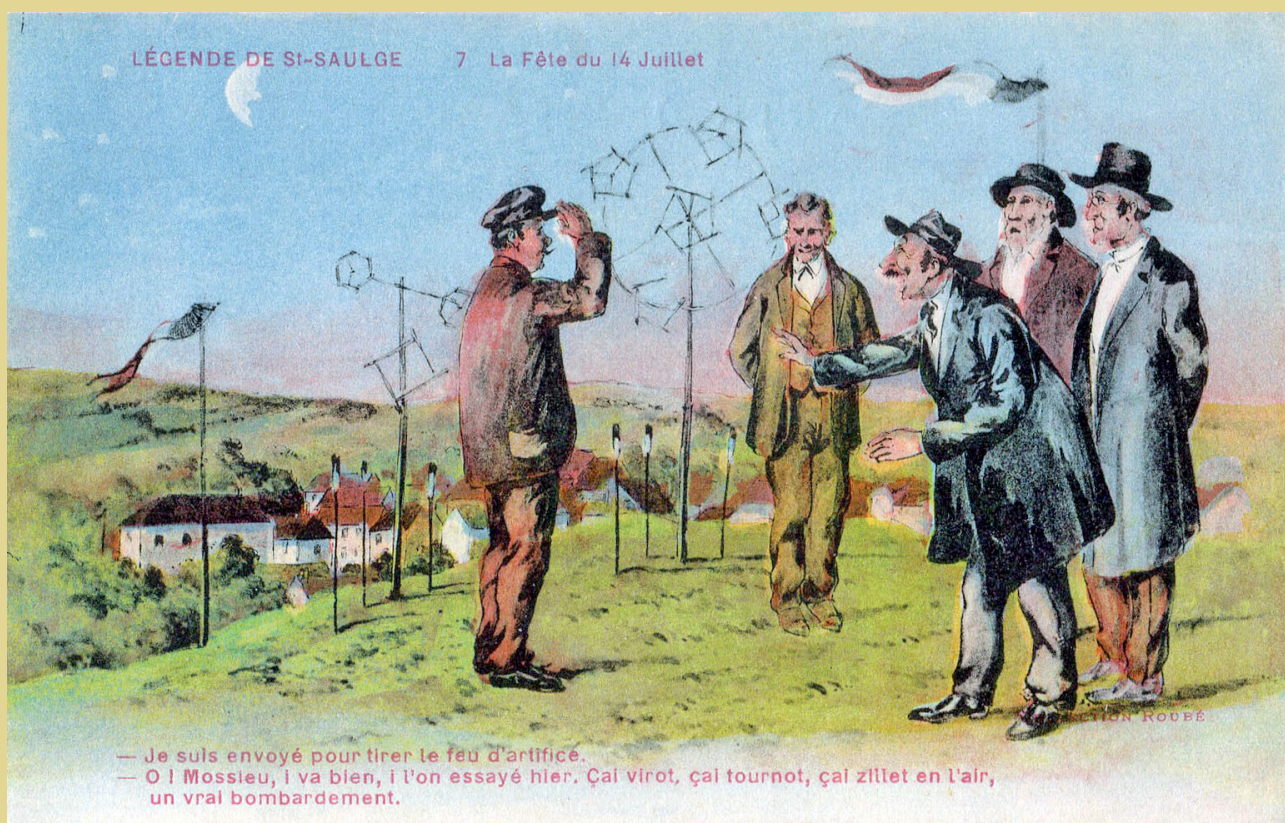
Rébus

Solution dans le numéro 163 de NAEN



Assiette-Rébus de la Faïencerie de Choisy-le-Roi des années 1880.

La solution du numéro 161 :
"Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier"



Collection particulière.